



RAPPORT ANNUEL 2013

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS









RAPPORT ANNUEL 2013 Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



Le rapport annuel **2013** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique, a été élaboré en vertu du décret n°2000 -404 du 11 mai 2000.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Pour information, lors de la lecture, les cartes mentionnées dans le rapport sont disponibles en annexes.



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	5
1- Présentation générale du service	6
1.1 Territoire et population concerné	6
1.2 La compétence	6
1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)	7
2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets	7
3. Les évènements marquants de l'année 2013	8
3.1. Organiser- planifier-suivre	8
3.2. Informer	8
3.3. Collecter	9
3.4. Traiter	10
3.5. Marchés – Conventions	10
3.6. Redevance spéciale	11
3.7. Etudes	11
INDICATEURS TECHNIQUES	12
1- Données générales	13
2- La collecte des déchets	15
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	15
a) Organisation des collectes en PàP et AV	15
b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés	15
c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires	16
d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	16
e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	17
f) La dotation en composteurs	17
2.2 La collecte des déchets recyclables	18
a) Organisation des collectes	18
A. La collecte des recyclables en porte à porte	18
B. La collecte des recyclables en apport volontaire	18
b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés	19
2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages	19
2.4 Les déchèteries	20
a) L'exploitation des déchèteries intercommunales	20
b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchèteries	21
c) Les tonnages réceptionnés en déchèterie	22
3- Le traitement des déchets	24
3.1 Le tri des déchets recyclables	24
a) La prestation de tri	24
b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OMOM	24

RAPPORT ANNUEL 2013

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



c) Le devenir des déchets recyclables	. 25
A Les emballages légers	. 25
B. Les journaux-magazines	. 26
C. Le verre	. 27
3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés	. 27
a) Le transfert et traitement des déchets	. 27
A. Exploitation de la station de transfert de Guérande	. 28
B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement	30
a) Transport et traitement des ordures ménagères	. 30
b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac	. 30
3.3 Le traitement des déchets verts	. 31
a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule	. 32
A. La station de compostage de livery	. 32
B. La plate-forme de la baule	. 33
b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies	. 33
4- Schémas de synthèse	. 36
INDICATEURS FINANCIERS 2012	. 39
1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2012 :	. 43
2. La répartition des charges par activité :	. 44
3. Les ratios	. 45
PERSPECTIVES 2013	. 47
1- Etudes	. 48
2- Développement et mise en œuvre de services à l'usager	. 48
3- Marchés de prestation de service, travaux et acquisition	. 48
4- Travaux	. 49
ANNEXES	. 50





PRESENTATION GENERALE



1- Présentation générale du service

1.1 Territoire et population concernée

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, créée au 1^{er} janvier 2003, regroupe 15 communes marquées par une forte variation saisonnière sur 39 500 ha. La population peut être multipliée par 3 localement.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2010
Assérac	1 381	1 789
Batz-sur-Mer	3 193	3 071
Baule (La)	16 416	16 040
Camoël	666	918
Croisic (Le)	4 325	4 050
Férel	2 094	2 996
Guérande	14 296	15 534
Herbignac	4 449	5 817
Mesquer	1 493	1 727
Pénestin	1 556	1 900
Piriac-sur-Mer	1 927	2 209
Pouliguen (Le)	5 386	4 979
Saint-Lyphard	3 261	4 326
Saint-Molf	1 773	2 324
Turballe (La)	4 102	4 582
TOTAL	66 318	72 262

^{*}Source : INSEE - Enquêtes de recensement

Tab.1 : Population utilisée par commune sur le territoire de CAP Atlantique 2013

Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **183 hab/km²** (INSEE 2009) soit un habitat dit semi rural.

Le territoire possède un fort habitat secondaire qui atteint près de 44% et un habitat collectif de 35% en 2013.

1.2 La compétence

La compétence déchets comprend les services de collecte et traitement suivants :

filière des ordures ménagères résiduelles et des encombrants :

- collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères;
- collecte en porte-à-porte des encombrants ;
- centre de transfert ;
- transport et traitement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou en usine d'incinération (UIOM);



filière des recyclables

- collecte en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV) ;
- centre de tri;
- recyclage matière ;
- élimination des refus de tri ;

filière des déchets végétaux

- collecte en porte-à-porte et en apport volontaire en déchèterie ;
- compostage individuel et sites de broyage/compostage ;
- recyclage matière du compost produit ;

filière des déchets collectés en déchèteries

- collecte par apport volontaire;
- valorisation matière de matériaux ou élimination finale.

CAP Atlantique est maître d'ouvrage des déchèteries, des installations de broyage et compostage des végétaux, du centre de transfert des déchets de Guérande et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Herbignac.

1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un centre de transfert des OM et déchets recyclables de Villejames à Guérande permet d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement ou le centre de tri ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Kéraline à Herbignac dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de 9 déchèteries ;
- 5 plates-formes de déchets verts.

2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets



Le service Déchets est basé sur le site de CAP Atlantique à Herbignac, les moyens humains et matériels sont décrits ci-après.

	ACTIVITÉS	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains *	Moyens matériels*	
		Régie communautaire	La Baule	33	13 bennes de collecte	
	PORTE-A-PORTE	Regie communatialle	6 communes du nord	33		
		Prestation privée	8 communes	17	14 bennes de collecte	
COLLECTE	APPORT VOLONTAIRE	Régie communautaire	6 communes du nord	4	1 poids lourd	
COLL	AFFORT VOLONTAIRE	Prestation privée	9 communes sud et centre	4	3 poids lourd	
	ILLE PROPRETÉ Régie communautaire 1		15 communes	3	3 véhicules utilitaires	
	DÉCHETTERIES	Régie communautaire 4 sites		6	1 poids lourd	
	DEGILITERIES	Prestation privée	5 sites	6,5	3 poids lourds	
EMENT	TRANSFERT/TRANSPORT	Prestation privée	1 site	6	4 poids lourds	
TRAIT		Régie communautaire	ISDND de Kéraline	2	1 compacteur	
TRASNPORT /TRAITEMENT	TRAITEMENT	inegie communatialie	de Neiaille	2	1 pelle	
TRASN		Prestation privée	3 sites	NC	NC	

^{*:} moyens décrits pour la basse et moyenne saison.

Sous la responsabilité d'un agent en charge du service, celui-ci est complété par :

- un pôle administratif composé de 4 personnes,
- un pôle études et prospectives composé de 6 personnes (ambassadeur du tri et conseillers en charge de la redevance spéciale),
- 3 agents du pôle exploitation assurent le suivi des prestations privées.

3. Les évènements marquants de l'année 2013

L'année 2013 est marquée pour l'essentiel par les évènements suivants :

3.1. Organiser- planifier-suivre

o Mise en place d'un outil de gestion du parc automobile (ATAL)

3.2. Informer

- Rappel des consignes de présentation des déchets pour les restaurants de la plage de la Baule en juin 2013;
- Animations régulières pour une sensibilisation personnalisée de plus de 250 personnes :
 - o dans les établissements scolaires et structures de loisirs :



- Lycée Kerguénec, St Molf, « Opération propreté » sur la plage de Mesquer en septembre ;
- Centre de loisirs de Pénestin, Camoël et Férel en octobre ;
- Collège du Pays Blanc en novembre ;
- Collège Grand Air, La Baule en décembre ;
- mais également sur des résidences pour personnes âgées ou handicapées :
 - Le Bôle d'Eden, La Baule en septembre ;
 - Le centre St Jean de Dieu en décembre.
- Renouvellement des calendriers de collecte des journaux-magazines pour le 1er janvier 2014.

3.3. Collecter

a. Porte-à-porte (PàP)

- Déploiement de la collecte des bacs de tri sélectif des «papiers, journaux-magazines » pour l'habitat collectif à partir du printemps 2013;
- Déploiement d'une collecte dédiée des cartons en expérimentation sur les nouvelles Halles de La Baule et dans le quartier de l'hyper centre-ville ; étude pour le déploiement à l'ensemble des points de production de ce flux sur le territoire et sur la problématique spécifique des marchés ;

b. Point d'apport volontaire (PAV)

- Intégration paysagère des points d'apport volontaire
 - Enterrés complets au cimetière d'Escoublac, au marché du Guézy et au Tennis Garden (Commune de la Baule);
 - Semi-enterrés : rue de Kerbouchard, R Appert/grande Vallée et Camping de la Govelle (Commune de Batz/Mer);
- Etude sur l'optimisation du parc d'apport volontaire :
 - Diagnostic du parc à l'échelle du territoire pour anticiper le renouvellement du marché de collecte;

c. Déchèteries

• Mise en sécurité des sites

Mise en place de la vidéosurveillance sur les 4 déchèteries régies (Kéraline, Pompas, Pénestin et Piriac/Mer)

- Mise en conformité règlementaire
 - o Des sites
 - Diagnostic des déchèteries par rapport à la nouvelle nomenclature ICPE;
 - Elaboration d'un plan d'action déchèteries en vue d'une mise en conformité
 - o Des filières

Intégration aux nouvelles REP: études préalables de gisement et d'impacts, conventionnement et phase opérationnelle par le tri sélectif sur les flux (Eco-DDS pour février 2014; Eco-mobilier (fin 2014-2015...), DASTRI...)



Exploitation :

Développement des filières de tri sur la déchèterie du Croisic, fin janvier 2013 pour les D3E ainsi que les tubes, néons et lampes.

3.4. Traiter

a. Transfert

- restructuration et modernisation de la station de transfert
 - Validation du projet;
 - Démarches administratives
 - Règlementation ICPE (porté à connaissance)
 - Urbanisme : obtention du permis de construire
 - Attribution des marchés de travaux
 - Démarrage des travaux en octobre 2013

b. Tri

Renouvellement du marché de tri :

 Changement de centre de tri : les EL sont dirigés au centre de tri TRIVANNES, propriété du SYSEM (SYndicat du Sud Est du Morbihan), exploité par SITA, à Theix; Ouverture des sacs JM : au centre de tri de Rennes avant expédition vers le site de traitement des Celluloses de la Loire.

c. Composter

Traitement des algues vertes

- Conventionnement des communes de la Presqu'lle (Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen, La Baule) et de Pornichet ;
- Solution locale d'une plate-forme d'égouttage sur la Presqu'ile sur le site de la station d'épuration de traitement des eaux de Livery ;
- Elaboration et attribution d'un marché pour le transport et le traitement des algues vertes pour les saisons 2013 et 2014 ;

3.5. Marchés - Conventions

- Renouvellement de marchés de fourniture
 - o Fourniture de conteneurs semi-enterrés => Société EMP pour un montant maximum de 180 000 €HT sur 3 ans ;
 - o Fourniture de sacs pour la collecte sélective PàP => Société PTL sur 4 ans ;
 - Fourniture de sacs végétaux => Société Tapiero pour un montant minimum annuel de 30 000 €HT;
 - o Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets (déploiement de la RS, du tri des JM dans les collectifs) => Contenur à 150 000 €HT minimum sur 4 ans.
- AMO Régularisation administrative de l'Installation de Stockage des déchets non dangereux d'Herbignac.



 Parc automobile : acquisition dans le cadre du renouvellement annuel de 3 BOM pour les régies de collecte.

3.6. Redevance spéciale

- Acquisition d'un logiciel de gestion et de facturation de la redevance spéciale (STYX);
- Gros Producteurs de plus de 3 000 litres hebdomadaires (50 assujettis) : puçage des bacs et assujettissement au 1^{er} avril 2013 pour facturation en 2014 ;
- Déploiement de la sensibilisation des producteurs entre 1 800 et 3 000 litres hebdomadaires : diagnostic au printemps/été 2013 puis conventionnement à l'automne puis puçage des bacs au retour des conventions pour assujettissement au 1^{er} janvier 2014;
- Etude sur la problématique de la gestion des déchets des campings et des marchés.

3.7. Etudes

Ressourceries

Etude de faisabilité technico-financière d'un projet de ressourcerie(s) sur le territoire de Cap Atlantique selon le gisement, les pratiques, les structures économiques et acteurs locaux...

Etudes de financement

Lancement d'un marché d'étude de financement du service public des déchets.

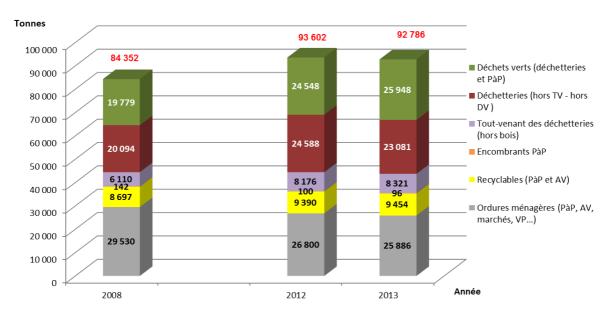




INDICATEURS TECHNIQUES



1- Données générales



Graph.1 : Tonnages collectés sur le territoire de CAP Atlantique

L'année 2013 est comparée à 2012 sur l'ensemble du document.

2013 est marquée par les tendances suivantes:

Les = :

Une baisse des tonnages déchets de - 0.87 % pour l'année 2013 (816 tonnes) principalement dû à:

- **6,13**% des tonnages en déchèteries hors tout-venant et hors déchets verts (1 507 t) portant principalement sur la baisse significative des tonnages de gravats;
- 4,46% des encombrants en porte-à-porte (3 t);
- - 3,41% des ordures ménagères (913 t).

Les +:

- + 5.70% des déchets verts (déchèteries et PAP) soit +1 400 t;
- +1,78% du tout-venant des déchèteries (hors bois) soit + 146 t;
- +0.67% des tonnages de recyclables soit + 63 t.

Les productions de déchets par habitant indiquées dans la suite du document, sont basées sur la population des derniers recensements INSEE 2010.



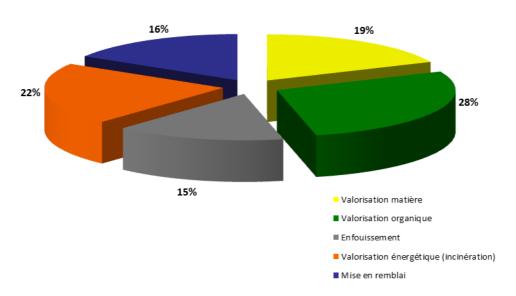
Le taux de valorisation correspond à la part des déchets qui peuvent être valorisés sur l'ensemble des flux de déchets collectés sur le territoire de CAP Atlantique.

En 2013, ce taux de valorisation se stabilise à hauteur de 46% :

Nature des déchets	Tonnages
Ordures ménagères résiduelles	25 886
Encombrants ménagers	96
Emballages et journaux-magazines	4 423
Verre	5 031
Déchets verts*	25 948
Tout-venant	8 321
Gravats	15 090
Ferraille	1 587
Cartons	924
Bois	4 177
Amiante	89
D3E	883
Total	92 455

^{*}collectés en déchetterie et en porte à porte

Tab.2 : Tonnages par flux collectés en 2013



Graph.2 : Répartition du taux de valorisation des déchets en 2013



2- La collecte des déchets

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

a) Organisation des collectes en PàP et AV

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV). Elle est réalisée en régie ou en prestation privée :

Communes concernées	Mode de collecte	Prestataire
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	te	Véolia
La Baule	Porte-à-porte	Régie de La Baule
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Pc	Régie d'Herbignac
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur- Mer, Mesquer et Saint-Molf	Apport volontaire	Véolia
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	App	Régie d'Herbignac

Tab.3: Modalités de collecte des OM sur le territoire en 2013 (PàP et AV, régie ou privé)

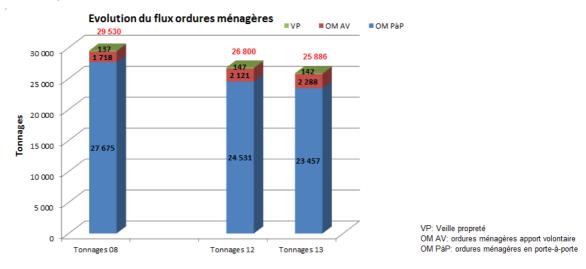
Le territoire comporte **139 conteneurs à OM AV** répartis sur tout le territoire (carte 5). Leur fréquence de collecte est de 1 à 5 fois par semaine.

Pour la collecte des OM en PàP, les usagers des 15 communes sont tous équipés de bacs roulants individuels.

Les collectes des ordures ménagères sont organisées selon la typologie de l'habitat et de la commune sur le principe d'un service accru sur les zones littorales (cartes 2 et 3).

b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés

Le tonnage global des OM a baissé de 3.41% soit 913 tonnes en moins par rapport à 2012 et de plus de 12% depuis 2008.

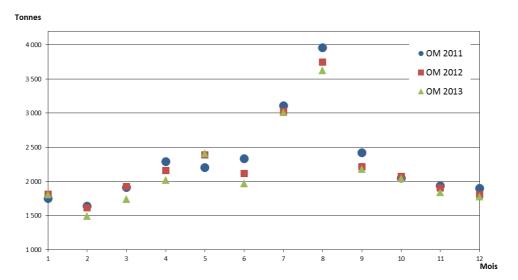


Graph.3: Evolution des tonnages OM collectés sur le territoire CAP Atlantique



Le tonnage collecté en PàP baisse de 1 074 tonnes (-4.38%) par rapport à 2012.

Le tonnage en apport volontaire quant à lui augmente de 167 tonnes soit +7.85%.



Graph.4: Répartition mensuelle des tonnages OM PàP et AV collectés de 2011 à 2013

Comme les années précédentes, la variation de tonnages collectés est significative entre le mois le plus faible (février) et le mois le plus fort (août): + 143%.

c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires



Photo n 1: Véhicule CAP ATLANTIQUE assurant le service de veille propreté (collecte des dépôts sauvages)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire. Cette prestation se nomme **V**eille **P**ropreté (VP).

142 tonnes de dépôts sauvages ont été collectées aux pieds des points d'apport volontaire en 2013 soit une baisse de **3%** (5 t).

d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le service de collecte des déchets piquants coupants des particuliers en auto-soins compte 5 points de collecte : 2 sites à l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'lle au Croisic et à Guérande, le CCAS de la ville de la Baule, 2 sites à CAP Atlantique à Herbignac et à Piriac-sur-Mer.

Pour l'année 2013, 938 boites ont été collectées soit 563 kg de déchets détournés du circuit des ordures ménagères, ce qui représente 437 dépôts.



e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Depuis le 21 janvier 2008, CAP Atlantique possède un accueil séparatif des D3E sur 8 déchèteries du territoire. La déchèterie du Croisic intègre le dispositif en janvier 2013 pour permettre à l'ensemble des déchèteries du territoire de disposer d'une solution de collecte des D3E.

En 2013, 882 tonnes ont été collectées soit une performance de 12.2 kg/hab/an (INSEE 2010).

En 2012, le ratio national est de 7 kg/hab/an (source Eco-sytèmes – rapport annuel 2012). L'objectif de collecte minimum de 4 kg/hab/an au 31 décembre 2006, fixé par la directive D3E, est atteint au niveau national. Les objectifs fixés par les PDEDMA 44 et 56 sont respectivement d'ici 2013 : 5kg/hab/an et 7 kg/hab/an.

De plus le cahier des charges d'agrément des éco-organismes de décembre 2009 prévoit des objectifs de collecte plus ambitieux que ceux de la directive, qui sont progressifs jusqu'à atteindre 10kg/hab/an en 2014.

f) La dotation en composteurs

En 2013, CAP Atlantique a distribué 437 composteurs avec une tendance à la stabilité.



2.2 La collecte des déchets recyclables

a) Organisation des collectes

Les matériaux concernés sont les flaconnages plastiques, les tétrabriques, les boîtes acier et aluminium, les cartonnettes et les papiers, journaux magazines.

La collecte des recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV) selon la même organisation que le tableau 3 de l'article 2.1.

A. La collecte des recyclables en porte à porte

• Les emballages légers :

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages légers est de 1 fois par semaine sur les 9 communes du sud et du centre et 1 fois tous les 15 jours sur les 6 communes du nord.

Cette collecte s'effectue en sacs translucides jaunes. Les sacs sont mis à disposition sur les sites de CAP Atlantique de La Baule et d'Herbignac, dans les mairies et mairies annexes, ainsi que dans les déchèteries.

• Les journaux-magazines :

Les journaux-magazines en porte à porte sont collectés **1 fois tous les 15 jours.** Cette collecte est réalisée sur l'ensemble des 15 communes du territoire et sur la même fréquence.

B. La collecte des recyclables en apport volontaire

La collecte des flux de recyclables EL, JM et verre se fait également en AV sur l'ensemble du territoire.

En 2013, le parc de conteneurs AV pour les recyclables est stable. **900** conteneurs de tri sélectif étaient répartis inégalement sur le territoire:

- 252 conteneurs « emballages légers » (28%) ;
- 250 conteneurs « journaux-magazines » (28%);
- 398 conteneurs « verre » (44%).

Ces données prennent en compte les conteneurs AV installés dans les campings.

La densité du parc AV n'est pas représentative de la densité de population du territoire (carte 5). L'implantation de nouveaux conteneurs fait l'objet d'une concertation avec les communes.



Photo n 2: Exemple d'un point d'apport volontaire enterré du territoire



b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés

			Tonnages of	ollectés						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 12/13 - Flux et type de collecte	Évolution 12/13 - Flux	Nb hab desservi (pop estimée 2013)	Ratio kg/hab. collectés (pop estimée 2013)
Verre AV	4 725	4 957	4 942	4 964	5 016	5 031	0,30%	0,30%		69,4
Journaux PàP	281	349	458	935	887	941	6,12%	-1,82%		12,3
Journaux AV	2 390	2 196	2 150	1 842	1 815	1 712	-5,71%	-1,02%	72 262	25,1
Emballages PàP	997	1 194	1 361	1 351	1 292	1 319	2,07%	2 220/		17,9
Emballages AV	304	334	362	371	380	407	7,18%	3,23%		5,3
Cartons	-	-	-	-	-	43	-			
TOTAL	8 697	9 030	9 273	9 463	9 390	9 454	0,67%			129,9

	Tonnages valorisés						
	2013 (totaux / flux)	Ratio kg/hab. (pop estimée 2013)	Ratio kg/hab. National valorisé *				
Verre AV	5 031	69,6	29,1				
Journaux PàP	1 080	14,9	26,6				
Journaux AV	1 958	27,1	13,2				
Emballages PàP	1 364	18,9	19,6				
Emballages AV	1 304	16,9	5,5				
TOTAL	9 433	89					

^{*}Données Éco-emballages 2010 milieu semi-urbain

Tab.4 : Tonnage et ratios des déchets recyclables collectés et valorisés sur le territoire de CAP Atlantique

La baisse des tonnages des recyclables se traduit sur le flux journaux-magazines, et ce, plus particulièrement sur les collectes en apport volontaire. Cette baisse peut s'expliquer partiellement par l'utilisation du service de collecte en porte-à-porte et le déploiement de ce dernier aux usagers habitant dans les collectifs.

La différence entre les tonnages collectés et valorisés correspond aux stocks de matériaux de l'année n-1 en attente d'une expédition vers leurs filières de valorisation respectives.

Le flux verre stagne, + 0.30% soit + 15 tonnes.

2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages

La fréquence de collecte en PàP des encombrants varie selon les communes. Les usagers doivent obligatoirement s'inscrire pour bénéficier du service.

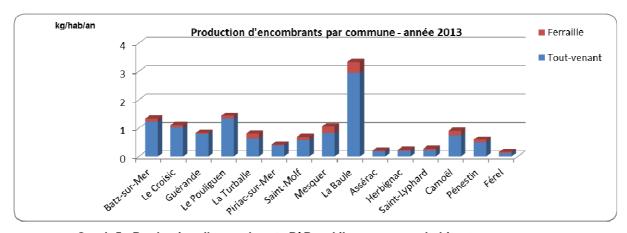


	Prestataire	Mode de collecte	Fréquence de collecte	2008		2012	2013	Évolution 12/13
Batz-sur-Mer				5,67		4,060	4,080	0,5%
Le Croisic				5,55		4,600	4,500	-2,2%
Guérande	Véolia	e		20,98		13,640	12,940	-5,1%
Le Pouliguen	veorra	alab	5 fois/an	14,70		8,660	7,120	-17,8%
La Turballe		nscription téléphonique préalable	sauf	2,81		2,680	3,700	38,1%
Piriac-sur-Mer			စ္ juillet/août	2,88		1,760	0,920	-47,7%
Saint-Molf	honiqu	nige		0,96		0,990	1,607	62,3%
Mesquer		léphor		1,88		1,550	1,843	18,9%
La Baule			lép		82,62		55,720	53,440
Assérac		ı té	té	0,41		0,549	0,385	-29,9%
Herbignac	Régie	tior		0,86		2,022	1,393	-31,1%
Saint-Lyphard		rip	2 5-1-1-	2,06		2,330	1,185	-49,1%
Camoël	Insc	nsc	2 fois/an	0,00		0,429	0,829	93,3%
Pénestin		_		0,53		0,429	1,124	162,3%
Férel				0,40		0,582	0,475	-18,5%
(Encombrants => tout-venant et ferraille) Tonnage total 142,32 100,000 95,540							-4,46%	

Tab. 5 : Tonnage des encombrants collectés sur le territoire de CAP Atlantique

La collecte des encombrants est effectuée en deux flux : le tout venant (84.85 tonnes) et la ferraille (10.69 tonnes).

Les tonnages d'encombrants collectés en PàP diminuent de 4.46% en 2013: -2% de tout-venant (-1.71t) et -20.46% de ferraille (-2.75t) sur la ferraille.



<u>Graph.5</u>: Production d'encombrants PàP en kilogramme par habitant par commune

Le service de collecte des encombrants est très disparate avec des ratios à l'habitant variables d'une commune à l'autre.

2.4 Les déchèteries

a) L'exploitation des déchèteries intercommunales

CAP Atlantique possède un réseau de 9 déchèteries intercommunales réparties inégalement sur l'ensemble du territoire (carte 1).

L'entrée des professionnels est payante sur tous les déchets acceptés pour cette catégorie d'usagers, selon les tarifs de la délibération du 13 décembre 2012 complétée par celle du 11 avril 2013 en Annexe 1.

Sur chaque site, un gardien assure l'accueil et le conseil des usagers aux heures d'ouvertures.

Les véhicules déposant les déchets sur la déchèterie doivent être de PTAC inférieur à 3.5T.



Le tableau ci-après récapitule les modalités d'exploitations et des évaluations du nombre d'entrées sur les déchèteries (en régie ou en privé):

	Régie	Privé	Nom prestataire	Evaluation du nombre d'entrées
Batz/Mer				
Le Croisic				Paucles de comptage des visites des particuliers et
La Baule			COVED	Boucles de comptage des visites des particuliers et pointage des professionnels via les taxes de dépôts
Le Pouliguen				pointage des professionners via les taxes de depots
Guérande				
Piriac/Mer				Boucle de comptage en entrée/sortie du site
Pompas			Cap Atlantique	Compteur manuel pour le pointage des visites des
Pénestin			Cap Atlantique	particuliers et pointage des professionnels via les
Kéraline				taxes de dépôts

Tab.6: Modalités d'exploitation des 9 déchèteries intercommunales

Les déchets acceptés dans la mesure où les dépôts des usagers sont triés sont les suivants :

- Tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, bois valorisable et ferrailles en bennes. Les gravats des professionnels, dont le PTAC du véhicule est compris entre 3.5 et 19 t sont acceptés uniquement sur la déchèterie du Pouliguen;
- Huiles de vidanges et huiles végétales en conteneurs spécifiques ;
- Amiante-ciment en sacs big-bag uniquement pour les particuliers au Pouliguen ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM), piles et batteries recueillis dans des locaux sous clefs;
- Pneus;
- Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (D3E).

b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchèteries

	Toute l'année							
	Nb jour / sem Heures / sem							
La Baule Guérande	6 j	39						

	Été: env. 3	0 semaines	Hiver: env.	22 semaines
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Le Pouliguen	6.5 i	39	6 i	42

	Été: env. 1	4 semaines	Hiver: env. 38 semaines			
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem		
Batz/Mer	<i>c</i> :	39	6 i	18		
Le Croisic	6 j	39	ره	21		

	Toute l'année						
	Nb jour / sem Heures / sem						
Piriac/Mer	6 j	42					
Pompas	2 j	15					
Pénestin	6 j	42					
Kéraline	6 j	42					

Tab 7 : Volume hebdomadaire des ouvertures des déchèteries

Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés. La majorité des sites propose un accueil des usagers 6 jours sur 7 sur une plage horaire moyenne 9h-12h et 14h-18h.



c) Les tonnages réceptionnés en déchèterie

	BATZ-SUR-MER	GUERANDE	KERALINE	LA BAULE	PENESTIN	PIRIAC-SUR-MER	POMPAS	CROISIC	POULIGUEN	TOTAL 2013	TOTAL 2012	% évolution par déchet entre 12/13
TOUT VENANT	443,15	1 862,84	597,60	1 949,30	577,70	1 045,83	208,10	611,76	1 025,16	8 321,45	8 175,70	1,78%
BOIS VALORISE	171,22	782,90	529,29	856,17	325,16	671,43	126,87	233,89	480,07	4 177,00	3 922,03	6,50%
DECHETS VERTS	434,54	945,01	2 774,59	1 265,51	2 227,94	4 383,72	593,37	650,81	849,30	14 124,79	13 855,73	1,94%
GRAVATS	465,60	1 632,32	1 144,93	1 629,04	695,92	1 709,07	355,76	664,72	6 792,88	15 090,24	16 998,72	-11,23%
FIBRO_CIMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,03	89,03	77,52	14,85%
FERRAILLE	72,14	253,16	196,66	261,83	175,56	308,82	64,86	86,66	167,50	1 587,19	1 576,12	0,70%
CARTON	45,40	225,12	77,13	222,22	46,28	126,16	30,85	57,68	93,64	924,48	848,00	9,02%
DDS	7,51	30,72	19,65	24,84	15,81	29,60	7,76	7,99	15,15	159,02	144,07	10,38%
HUILE MET VEGETALE	0,34	1,31	1,31	1,00	1,40	1,61	0,16	0,23	0,90	8,26	8,37	-1,30%
HUILE MOTEUR	0,99	4,77	6,75	4,23	5,22	3,06	2,25	0,45	1,44	29,16	24,66	18,25%
PNEU	0,00	0,00	9,73	11,34	0,00	2,21	0,00	0,00	0,00	23,28	21,74	7,09%
D3E	60,94	175,70	92,36	167,74	73,73	142,39	24,49	36,90	108,45	882,69	855,81	3,14%
PILES	0,30	1,75	1,52	1,42	1,01	1,46	0,47	0,72	0,54	9,19	10,11	-9,09%
TUBES ET LAMPES	0,00	0,43	0,45	0,94	0,14	0,14	0,00	0,00	0,19	2,29	2,20	3,82%
BATTERIES	1,52	6,91	6,28	5,42	4,49	5,25	1,13	0,97	4,23	36,20	38,51	-5,99%
PLASTIQUES SOUPLES BIDONS	0,00	0,00	4,08	0,00	4,14	0,00	0,00	0,00	0,00	8,22	8,07	1,86%
PLASTIQUES DURS SALONS DE JARDIN	0,00	0,00	0,00	0,00	23,06	18,60	0,00	0,00	6,94	48,60	38,84	25,13%
PNEUS HORS FILIERE	0,00	0,00	2,58	3,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,18	12,83	-51,83%

Tonnage total 2013 par déchetterie	1 703,65	5 922,94	5 591,78	6 404,61	4 177,55	8 449,35	1 289,20	2 352,77	9 635,42	45 527,26
Tonnage total 2012 par déchetterie	1 832,17	5 793,29	5 079,47	5 972,85	4 922,27	8 954,29	973,28	2 231,71	10 859,70	46 619,02
%d'évolution tonnage/déchetterie 12/13	-7,01%	2,24%	10,09%	7,23%	-15,13%	-5,64%	32,46%	5,42%	-11,27%	-2,34%

Tab.8 : Tonnages réceptionnés sur les 9 déchèteries intercommunales en 2013 comparés aux années précédentes

Au total **45 527 tonnes** ont été collectées en 2013 sur les 9 déchèteries, soit une baisse de 2.34% (- 1 092 t) par rapport à 2012 et un taux de valorisation stable, (hors prise en compte des tonnages « gravats » et « tout venant») soit 73%.

Le taux de valorisation correspond au tonnage total hors gravats moins le tout venant, le tout divisé par le tonnage total hors gravats. On obtient alors la part de déchets valorisables des déchèteries.



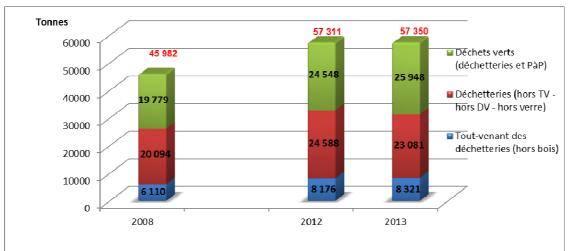
En 2013, les tonnages réceptionnés sur l'ensemble des déchèteries du territoire ont baissé de 1092 t et porte principalement sur le flux « gravats » (- 1 908 t) alors que les flux « déchets verts » (+ 269 t), « bois valorisé » (+ 255 t) et « tout-venant » (+ 146 t) ont augmenté.

Les déchèteries qui enregistrent les plus fortes baisses sont Pénestin -15.13% et Le Pouliguen - 11.27%, et ce, principalement sur le flux gravats. Les tonnages de ce flux sont considérés uniquement lorsqu'ils sont évacués.

La déchèterie de Pompas a été réhabilitée en 2012 et a été fermée pendant 4 mois ce qui explique l'augmentation des tonnages sur ce site en 2013 (+32.46% soit 316 t).

La production de déchets en déchèterie hors déchets verts et hors tout-venants est de **320 kg/hab** en 2013 (**-6%** par rapport à 2012, dû au flux gravats), tandis que le ratio national est de 184 kg/hab/an (source ADEME 2009).

Il est à préciser que les déchets des professionnels sont accueillis sur les déchèteries de CAP Atlantique et sont donc intégrés dans les ratios.



Graph.6: Évolution des tonnages des 9 déchèteries et plates-formes de stockage des déchets verts (apports directs et pàp)

	PRESTATION PRIVEE	G	ESTION EN REGIE					
		g.	ESTION EN REGIE					
	Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Le Pouliguen et Guérande	Piriac-sur-Mer	Kéraline, Pompas et Pénestin					
Tout-venant		CET Kéraline, Herbignac (44)						
Bois	Charier DV, Ecopôle de Nivilla	Charier DV, Ecopôle de Nivillac (56), broyage et valorisation matière Panneaux Armor (56)						
Gravats	Charier DV, Carrière de La Clarté, Herbignac (44) ou Ecoterre de Theix (56)	CET Kéraline, Herbignac (44)					
Déchets verts	Plate-forme de Livery, Guérande (44) Broyage & criblage par la société Terralys, St Herblain (44) Valorisation agricole et revente de compost aux usagers	Broyage et criblage par	r la société Terralys, St Herblain(44)					
Cartons	Transfert CAP Atlantique vers Romy (Redon, 35); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)							
Ferrailles	Bartin Recycling, Guérande (44)							
Verre	Bomex, L	egé (44), valorisation Saint-Gobain (17	')					
Piles	Corepile, tri	et traitement majorirairement à Cestas	(33)					
Amiante	Charier DV, Site Ecoterre de Theix (56)		/					
Huiles végétales	TRIADIS, Saint-Jacques-de-la-	Lande (35): transfert pour traitement à	TRIADIS Beaufort (39)					
Huiles minérales		SEVIA, Asnières (92)						
DMS	TRIA	DIS, Saint-Jacques-de-la-Lande (35)						
Pneus	Transfert PA	PREC St Herblain (44), valorisation Ali	apur					
Pneus hors filière	Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), po	our transport via un collecteur spécial	isé ETPU (Locoal-Mendon - 56) pour recyclage					
D3E		Envie 44 St-Nazaire (44)						
Tubes et lampes	Transfert SODICOM	ME, St Gilles (35), valorisation Recylum	(78 ou 63)					
Salons de jardin	/	Charier DV, regroupement Ecop	oôle de Nivillac (56), valorisation Valorplast					
Bidons plastiques	/	,	de Nivillac (56), valorisation Etablissement BPO à ecycle Logistique à Sérent (56)					

Tab.9 : Les filières de traitement des déchets par flux et par déchèterie



Les végétaux des déchèteries exploitées par le prestataire sont déposés sur la plate-forme de compostage de Livery à Guérande (carte 1). Les végétaux collectés dans les déchèteries exploitées en régie sont broyés sur les aires attenantes aux déchèteries.

3- Le traitement des déchets

3.1 Le tri des déchets recyclables

a) La prestation de tri

CAP ATLANTIQUE a souscrit un Contrat pour l'Amélioration de la Performance option filières avec Eco-Emballages, un éco-organisme apportant un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. Plus les habitants trient correctement et plus les recettes versées à CAP Atlantique sont importantes. Eco-Emballages propose des filières agréées pour chaque matériau trié.

La prestation de tri comprend:

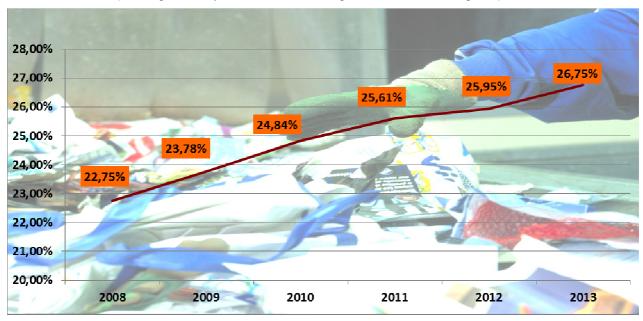
- L'ouverture des sacs translucides ;
- Le transport des JM directement au centre de valorisation désigné par CAP ;
- Le tri des EL ;
- Le transport vers les filières de valorisation des EL, conformément au contrat EE;
- Le traitement des refus de tri.

b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM

Le taux d'extraction correspond à la formule suivante :

Tonnage de recyclables secs

(Tonnage de recyclables secs+Tonnage des ordures ménagères)



Graph. 7 : Evolution des taux d'extraction de la collecte sélective depuis 2008



Le taux d'extraction des recyclables sur la quantité globale de déchets (OM PàP + OM AV + recyclables PàP + recyclables AV) augmente progressivement depuis 2008.

c) Le devenir des déchets recyclables

A Les emballages légers

Le devenir des emballages légers après la collecte

Les EL passent par la station de transfert pour être chargés dans des semis en vue d'être triés

- au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron (44) jusqu'au 30 juin 2013
- au centre de tri du SYSEM, Vannes (56) à compter du 1^{er} juillet 2013.

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage		
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific (Hondouville-27)		
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)		
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)		
		Freudenberg Politex, Colmar (68)		
PET		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)		
		APPE France sas, Sainte-Marie La Blanche Côtes d'Or (21)		
		Ecoplastics, Brenouille (60)		
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon sur Saône (71)		
	VALORDI ACT	Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont d'Ain (01)		
	VALORPLAST	CEDO recycling, Hollande		
PEHD		Eslava plasticos, Espagne		
		Multipet, Allemagne		
		Nord pal plast, Lesquin (59)		
		Serepla, Neufchâteau (88)		
		Vogt, Allemagne		
Cartonnettes (EMR)	DEMIDAC	Callulares de la Laire Allaire (FC)		
Carton déchetterie	REVIPAC	Celluloses de la Loire, Allaire (56)		

Tab. 10 : Liste des filières de reprise des matériaux constituant le flux « emballages légers »

Les refus de tri et matériaux souillés sont financièrement pris en charge par la collectivité et sont incinérés à l'usine d'incinération (UIOM) Arc En Ciel à Couëron jusqu'au 30 juin 2013 puis à l'ISDND de Gueltas (56) suite au changement de prestataire de tri.

La qualité du tri des emballages légers

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux EL collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire.

L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver ;
- 8 prélèvements en été.

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité.



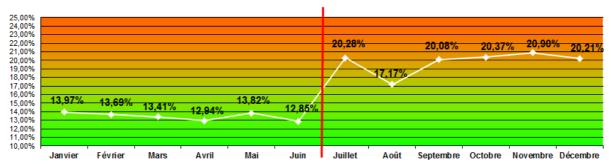


Photo n 3: Type de déchets relevant de la collecte des emballages légers (liste non-exhaustive)

Les résultats de caractérisations permettent de suivre et d'améliorer la qualité du tri.

Les tonnages des EL collectés ont légèrement augmenté en 2013 (+ 3.23%) avec une augmentation du taux de refus moyen notamment lié aux exigences du nouveau centre de tri :

Qualité du tri des emballages 2013 Suivi des taux de refus en caractérisations entrantes (moyenne mensuelle)



Changement centre de tri: 1er juillet 2013

Graph. 8 : Evolution du taux de refus sur l'année 2013

En moyenne, le % de refus de tri est 22% au niveau national (source Eco-Emballages 2008), le taux moyen de refus de CAP Atlantique est légèrement inférieur à ce taux national.

Les résultats des caractérisations démontrent qu'il est nécessaire de renouveler des campagnes de communication tout en continuant à contrôler la qualité du tri des EL.

B. Les journaux-magazines

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé, en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Les JM sont collectés en apport volontaire et en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Ils sont ensuite transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « Les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer des plaques à œufs.





C. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la CSVMF (Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est transformé en calcin, prêt à l'emploi par le verrier, dans les centres de traitement, prestataires de verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin.



La CSVMF a désigné comme repreneurs l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint Gobain.

Communes concernées	Regroupement/ transport	Filière de reprise
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël et Férel	Déchetteries de Kéraline à Herbignac (44) et Pénestin (56)	Filière St Gobain: Samin à Chateaubernard (16)
La Turballe, Piriac/Mer, Mesquer, St-Molf, Batz/Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	Fosse à verre, déchetterie de Piriac/Mer (44)	ou à Rozet Saint Albin (02), Guérin, Andrezieux Boutheon (42)

Tab.11: Liste des sites de regroupement, transfert et recyclage du verre de CAP Atlantique

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société Bomex, Legé (44).

3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés

Les déchets non valorisés pour lesquels CAP Atlantique assure le traitement sont les suivants:

- Déchets provenant des collectes OM et assimilés réalisées sur le territoire CAP Atlantique ;
- Déchets TV provenant des collectes d'encombrants réalisées en PàP et des déchèteries ;
- Déchets municipaux apportés par les services techniques des communes CAP Atlantique.

a) Le transfert et traitement des déchets

Dans le cadre de marchés de prestation de service, Véolia assure :

- L'exploitation de la station de transfert de CAP Atlantique à Guérande;
- · Le transport des produits recyclables ;
- Le transport et le traitement des ordures ménagères.



Le transfert, transport et traitement des déchets provenant des communes de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

Regroupement / transfert	Site de traitement			
ISDND de Kéraline à Herbignac (TV)	ISDND de Kéraline à Herbignac (44)			
	ISDND SEDA (49) et Séché (53)			
Station de transfert de Guérande (OM)	UIOM d'Arc-en-Ciel (44)			

Tab. 12 : Liste des sites de regroupement, transfert et traitement des OM et TV de CAP Atlantique

A. Exploitation de la station de transfert de Guérande

La station de transfert est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 14 Mai 2003. En 2011, la certification ISO 14001 de l'exploitation du site a été reconduite.

	2013					
	CAP Atlantique	Apports extérieurs	Total			
ОМ	26 227	43	26 270			
Tout-venant / encombrant	111	-	111			
DIB	-	1 963	1 963			
Journaux-magazines	2 654	-	2 654			
Emballages Légers	1 743	-	1 743			
Tonnage total	30 735	2 006	32 741			

Tab. 13: Répartition des tonnages CAP Atlantique et apports extérieurs transitant par la station en 2013

L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OM, encombrants collectés en porte à porte, JM et EL.

	2008	2012	2013	Évolution 12/13
ОМ	25 353	27 156	26 227	-3,42%
Tout-venant / encombrant	5 448	107	111	3,74%
Journaux-magazines	2 715	2 703	2 654	-1,81%
Emballages Légers	1 328	1 689	1 743	3,20%
	34 844	31 655	30 735	-2,91%

Tab. 14: Evolution de la répartition des tonnages de CAP Atlantique transitant par la station de transfert

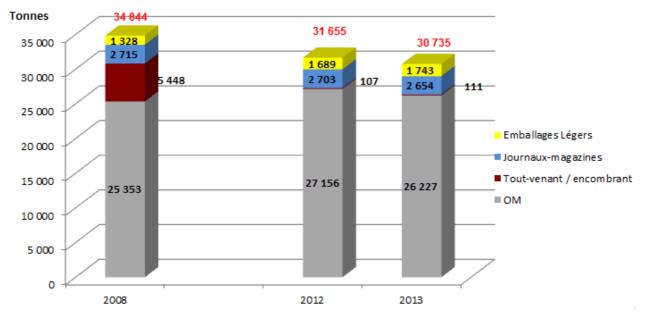
En 2008, seuls les tonnages « ordures ménagères » des 9 communes collectées

- par Véolia dans le cadre du marché de collecte porte-à-porte et apport volontaire ;
- et par la régie Sud (La Baule)

transitaient par la station de transfert. Les ordures ménagères des 6 autres communes, collectées par la régie Nord (Herbignac), étaient quant à elles enfouies sur l'ISDND de Kéraline (Herbignac).

Dans le cadre de la mise en application du schéma Directeur de traitement, tous les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire passent par la station de transfert de Guérande depuis mars 2009.





Graph. 9 : Evolution de la répartition des flux de déchets CAP Atlantique transitant par la station

Les flux OM et assimilés, et encombrants sont ensuite dirigés vers les filières de traitement présentées ci-après.

Les JM sont chargés en semi-remorque et dirigés vers les Celluloses de la Loire à Allaire (56) alors que les emballages légers chargés en semi-remorque sont dirigés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron (44) jusqu'au 30 juin puis au centre de tri du SYSEM à Vannes (56) à partir du 1^{er} juillet 2013.

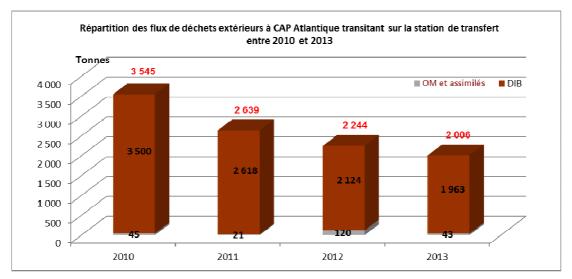
Le prestataire utilise la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés). Le prestataire remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert.

Ces apports extérieurs ne cessent de diminuer depuis de nombreuses années. En 2013, cette baisse est de 10.6% par rapport à 2012, représentent 2 006 tonnes réparties de la façon suivante :

	2012	2013	Évolution 12/13
OM et assimilés	120	43	-64,17%
DIB	2 124	1 963	-7,58%
	2 244	2 006	-10,61%

Tab. 15: Tonnage des apports extérieurs transitant par la station de transfert (apports extérieurs)





<u>Graph. 10 :</u> Evolution et répartition des flux de déchets extérieurs à CAP ATLANTIQUE transitant par la station de 2010 à 2013

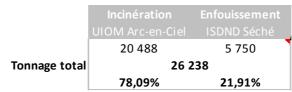
B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement

a) Transport et traitement des ordures ménagères

Les OM de CAP Atlantique, passant par la station de transfert sont dirigées vers les différents exutoires suivants :

- A l'UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)
- Au ISDND Séché à Changé (53).

Le ISDND de Changé, implanté sur une surface de 253 ha, est exploité par la société Séché, selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Cette ISDND dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).



UIOM: usine d'incinération des ordures ménagères ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Tab. 16: Répartition des tonnages OM en fonction des sites de traitement

En 2013, 78% des ordures ménagères ont été traitées sur le centre de valorisation énergétique d'Arc-En-Ciel à Couëron.

b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac

Le tout-venant (TV) issu des déchèteries des communes du territoire est directement enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Kéraline situé sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation» ayant récépissé du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique

L'exploitation est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation, élaboré en Avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6 000 t/an, la zone à exploiter couvre une surface



totale de 51 300 m2. Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles. A ce titre, la dénomination des casiers et alvéoles a été réactualisée.

L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m².

Au cours de l'année 2013, 8 469 tonnes de tout-venant ont été enfouies au total.

	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 12/13
OM et assimilées	874	0	0	0	0	/
Tout-venant*	4 892	6 665	7 775	8 330	8 469	1,67%
TOTAL	5 766	6 665	7 775	8 330	8 469	1,67%

^{*} jusqu'en 2009, tout-venant provenant des déchetteries de Kéraline, Pompas et Pénestin

Tab. 17 Répartion des flux enfouis au ISDND de Kéraline depuis 2009

Un départ de feu dans l'alvéole 3-2 (en exploitation) s'est déclaré en juillet 2013 lié à un déclenchement d'un objet pyrotechnique.

3.3 Le traitement des déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- L'unité de broyage/compostage de Livery située à Guérande ;
- Une aire de broyage située à La Baule ;
- Les aires de broyage des déchèteries de Piriac, Pénestin, Kéraline et Pompas.

	2008	2012	2013	Evolution 12/13
Livery	9 787	12 517	13 438	7,35%
La Baule	2 006	2 390	2 531	5,90%
Piriac-sur-Mer	3 669	4 895	4 384	-10,44%
Pénestin	1 566	2 171	2 228	2,62%
Pompas	644	0	0	-
Kéraline	1 624	2 575	3 368	30,79%
Total	19 296	24 548	25 948	5,70%

Tab. 18: Tonnages du flux de déchets verts sur les sites d'acueil CAP Atlantique depuis 2008

Les tonnages DV des déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Pompas et Kéraline ont déjà été comptabilisés dans les tonnages des déchèteries régies.

La production de déchets verts est de **359 kg/hab** en 2013 incluant les apports des professionnels et des particuliers, tandis que le ratio national est de 76 kg/hab/an (2009) et n'inclut pas les apports des professionnels et la collecte des déchets verts en porte à porte (source ADEME 2009).

Pour information, voici le devenir des déchets verts des différents sites après traitement :



	Destinataire	Produit	Tonnage 08	Tonnages 12	Tonnages 13
Livery	Agriculteurs	Broyat	8 091	9 628	10 244
	Particuliers	Compost	370	196	235
Piriac/Mer	Agriculteurs	Broyat	3 669	4 798	4 803
Pillac/iviel	CAP Atlantique	Broyat	0	97	0
Pénestin	Agriculteurs	Broyat	1 363	-	-
renestiii	Agriculteurs	Compost	203	2 148	1 140
La Baule	Agriculteurs	Broyat	2 006	1 400	1 440
	Autres sites/ST	Compost	0	500	0
Kéraline	Agriculteurs	Broyat	1 624	2 575	3 368
Pompas	Agriculteurs	Broyat	644	-	-
			17 970	21 342	21 230

Tab. 19: Répartition des produits finis issus de DV bruts de CAP Atlantique

a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule

Le broyage, le compostage et la valorisation des DV sur les plates-formes de Livery (Guérande) et de la Baule sont assurés par le prestataire TERRALYS. Les DV traités sur ces plates-formes sont valorisés en agriculture.

L'organisation du traitement des DV est la suivante :

- Les DV en mélange (branchages, gazons pour les 2 sites et sacs biodégradables uniquement à La Baule) sont broyés;
- Les broyats de Livery et de la Baule sont évacués par la filière agricole pour épandage.

Depuis août 2006, le dépôt payant de souches et de bois de grosses sections est accepté sur le site de Liverv.

A. La station de compostage de livery

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation, mais surtout le contrôle des DV entrants. Effectivement, l'installation produit un broyat répondant à la norme NFU 44-051, ainsi la qualité du produit entrant ne permet pas la présence de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2012 indiquent que le produit répond bien à cette norme.

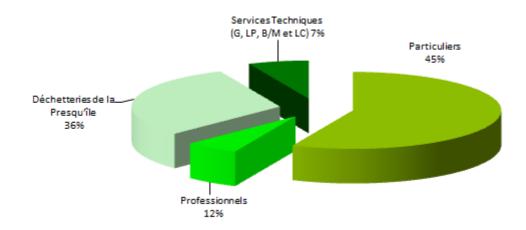
	2008	•	2012	2013	Évolution 12/13
Particuliers Particuliers	3 669		6 593	7 612	15,45%
Professionnels	891		711	792	11,32%
Déchetteries de la Presqu'lle	3 939		4 214	4 145	-1,63%
Services techniques (Guérande, Le Croisic,	1 287		998	889	-10,92%
Tonnage total "	9 786		12 516	13 438	7,36%

Tab. 20: Provenance des apports de DV bruts sur la station de Livery

Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés d'avril à septembre.

Conformément au marché, les déchets verts déposés par les professionnels sont payants 22€ HT/tonne dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique. Seul le dépôt des souches est payant pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques) soit 35€ HT/tonne.





Répartition des apports des déchets verts bruts sur Livery

Graph. 12: Répartition des DV par type d'apporteur sur la station de Livery

La répartition des apports de déchets verts est inchangée par rapport à celle de 2012.

B. La plate-forme de la baule

La plate-forme de la Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2.

Ce site de 1 500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes PàP des DV de la ville de La Baule ainsi que les DV des services municipaux.

En 2013, 2 531 tonnes de DV bruts ont été traitées (+6%) sur le site réparties de la façon suivante :

- 1 262 tonnes de la collecte PàP;
- 1 269 tonnes du service « espaces verts » de la commune.

Les DV sont broyés sur le site puis évacués directement en agriculture.

Une analyse du broyat a été réalisée en 2013 : le produit répond à la norme NFU-44-051 "matières fertilisantes et amendements organiques".

b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies

TERRALYS gère également la prestation de service de traitement et de valorisation des DV des déchèteries régies.

Les déchèteries gérées en régie sont toutes équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des DV bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes.

	Tonnage DV broyé et évacué auprès	
	des agriculteurs	
Piriac	4 803	
Pénestin	1 140	
Kéraline	3 368	
	9 311	

Tab. 21: Bilan des tonnages DV broyés et traités sur les déchèteries régies de CAP Atlantique en 2013

Un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage de la déchèterie de Pénestin. Sur les déchèteries de Kéraline, les DV broyés sont ensuite valorisés



- En agriculture ;
- Servent ponctuellement à l'enherbement des casiers de l'ISDND de Kéraline.

En 2013, **9 311 tonnes** de DV traités ont été évacués de ces aires attenantes soit **-2.2%** par rapport à 2012.

Depuis 2012, les déchets verts de la déchèterie de Pompas ne sont plus stockés sur une plate-forme pour être broyés in situ. Ces déchets verts sont stockés en caissons puis transférés sur la plate-forme de Kéraline pour traitement.



Photo n 4: Véhicule assurant la prestation de rechargement du broyat de déchets verts

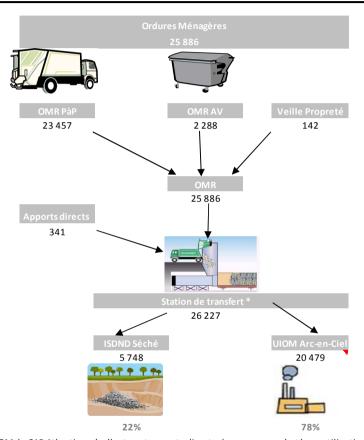
Valorisation des matériaux collectés :

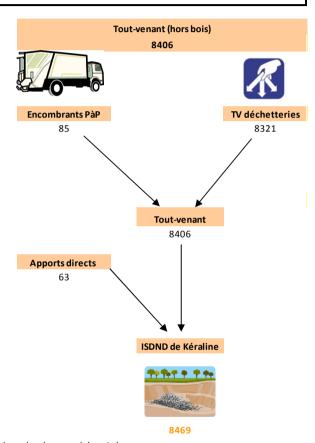
Alu	Plaques d'aluminium		
Amiante	·		
	Stockage en installation spécifique		
Bois	Panneaux de particules		
Brique alimentaire	Rouleaux de papiers toilette		
D3E	Réparation des appareils si possible sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques		
DDM	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération		
DV	Compost (terreau) ou valorisation en agriculture sous forme de broyats (déchets verts broyés)		
Ferraille	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie		
Gravat	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé		
Huile minérale	Traitement physico-chimique ou par incinération		
Huile végétale	Traitement chimique		
Papiers, cartons et journaux-magazines	Boîtes à œufs		
PEHD	Bancs publics		
PET	Couettes, pulls polaires		
Piles et batteries	Traitement physico-chimique		
Pneus	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries: produit transformé et utilisé en soucouches routières, pour les sols de terrain de sport ou d'aire de jeux		
Verre	Nouvelles bouteilles en verre		

Cap Atlantique

4- Schémas de synthèse

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET TOUT-VENANT





^{*} Tonnages OM de CAP Atlantique (collectes et apports directs des communes) et hors utilisation de la station par Véolia dans le cadre des marchés privés OMR: ordures ménagères résiduelles ISDND Séché, Laval (53)

PàP: porte-à-porte AV: apport volontaire

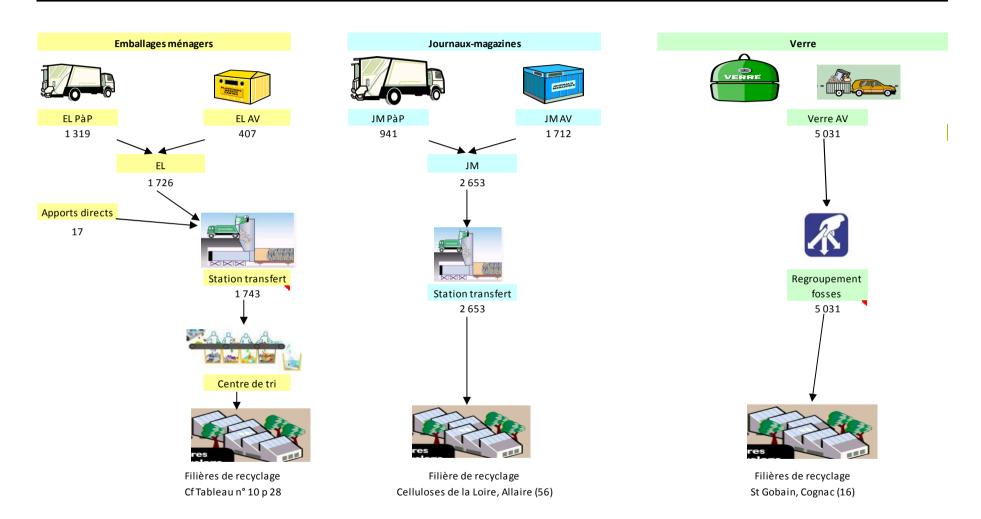
UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)

UIOM: Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non dangereux

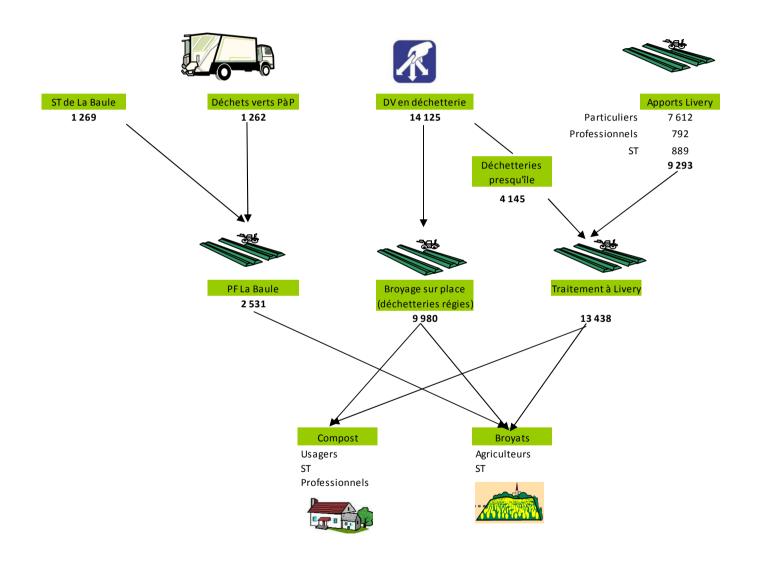


LES COLLECTES SELECTIVES EN PÀP ET PAV





LES DECHETS VERTS







INDICATEURS FINANCIERS 2013



PREAMBULE

La présentation et le contenu de cette partie, comme de la partie technique, ont pour source le guide méthodologique de l'Ademe réalisé à cet effet.

Cependant:

- Une récente complexification du service et une forte augmentation des coûts de la compétence déchets au niveau national;
- Un fort besoin de lisibilité pour aider à la décision, optimiser le service et communiquer ;
- Des progrès en matière d'analyse technico-économique ;
- Mais une carence en matière comptable ;
- Et la nécessité de disposer d'un cadre homogène adapté à toutes les collectivités

Ont amené l'Ademe à définir une méthode et un programme de connaissance des coûts de cette compétence, méthode nommée COMPTACOUT, transcrite sous la forme d'une matrice dénommée SINOE.

Les objectifs de COMPTACOUT sont de disposer :

- D'un cadre standard de détermination des coûts basés sur la comptabilité analytique ;
- D'un processus en continu garantissant la traçabilité des données ;
- D'une méthode supposant la mise en place d'une organisation fonctionnelle, claire et efficace inter-services :
- D'un dispositif d'évaluation en continu pour assurer efficacité et fiabilité.

C'est dans cette démarche que CAP Atlantique s'est engagée depuis l'exercice 2007 avec :

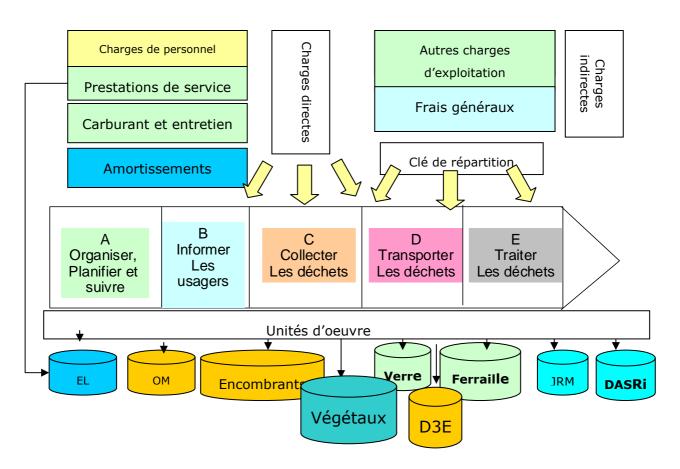
- une équipe projet transversal services déchets- conseil de gestion financier,
- une définition des attentes de la collectivité,
- la connaissance des coûts du service,
- une aide à la décision pour le schéma directeur de collecte, y compris pour la redevance spéciale,
- la prospective financière.

La matrice SINOE de chaque l'exercice, accomplie par CAP Atlantique, issue de la démarche nationale Comptacoût de l'Ademe, est validée.



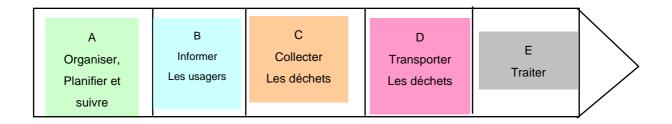
LA DEMARCHE SUIVIE:

A) Schéma d'affectation des charges :



B) Modélisation des activités

Les macro-activités codifiées :



Les micro-activités codifiées :

Exemple pour la collecte, décliné pour les autres activités sur la même base.



A Organiser, Planifier et suivre	B Inforn Les usa		C Collecter Les déchets	D Traiter Les déchets	E Transporter Les déchets	
C1 Collecter En P à P	Collecter		C2 Collecter En PAV	C3 Collecter En déchèterie		
Par défaut tonnages			Colonnes, tonnages	Surface nb de flux, tonnages		>

Quantification des activités :

- Suivis des tonnages par équipe et type de déchet
- Suivi des flux et des tonnages en déchèterie
- Nombre de jours et d'heures d'activité par flux
- Nombre de km parcourus, ...

Analyse des coûts

- O Amortissement des Immobilisations :
 - reconstitution des amortissements comptables et extra comptables,
 - affectables directement aux activités pour partie et au prorata des charges pour ceux non affectables directement.
- O Charges de personnel toutes affectables directement aux activités et aux flux à partir de la liste des effectifs éclatés sur les activités en fonction du relevé d'heures transmis.
- O Charges de structure
- O Charges de sous-traitance (marchés de prestation de service) :
 - affectables en fonction du suivi des marchés directement sur les flux

Ratios

- O A l'habitant
 - Population INSEE mais uniquement résidences principales
 - Population DGF Dotation globale de fonctionnement
 - Fichier des assujettis à la TEOM.





1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2013 :

10 293 654 €	Recettes de "recyclables"	700 560 €
8 975 178 €		
488 419 €	Redevances et facturations	730 184 €
830 057 €	dont redevance spéciale et PSR	372 287 €
	Facturation déchetteries et conventions	357 897 €
2 499 272 €		
	Soutien Eco Emballages	1 302 777 €
1 361 888 €		
	Soutien écofolio	100 001 €
	Amortissement des subventions d'investiss	107 180 €
14 154 814 €	Total recettes d'exploitation	2 940 702 €
	Produits exceptionnels	8 713 €
1 180 337 €		
	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	103 504 €
17 469 €	,	
	T.E.O.M.	12 587 338 €
15 352 619 €	Recettes totales de l'activité déchets	15 640 257 €
	8 975 178 € 488 419 € 830 057 € 2 499 272 € 1 361 888 € 14 154 814 € 1 180 337 € 17 469 €	8 975 178 € 488 419 € 830 057 € 2 499 272 € 1 361 888 € Soutien Eco Emballages 1 361 814 € Total recettes d'exploitation Produits exceptionnels 1 180 337 € 17 469 € T.E.O.M.

Comparaison du compte de résultat 2013 par rapport à 2012 :

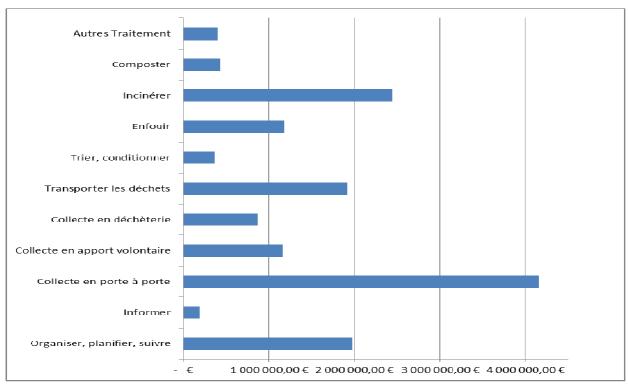
Achats et charges externes	88 482 €	Recettes de "recyclables"	-123 851 €
dont charges de prestation de service	229 414 €		
dont charges d'entretien et carburant véhicu	-70 081 €	Redevances et facturations	60 724 €
autres charges de fonctionnement	-70 851 €		
charges de personnel	115 898 €		
		Soutien Eco Emballages	71 223 €
charges des amortissements	216 017 €		
		Subventions ADEME & ECOFOLIO	11 780 €
		Amortissement des subventions d'investiss	16 993 €
		And hiselien des subventions d'investiss	10 333 C
Total couts d'exploitation	420 397 €	Total recettes d'exploitation	36 869 €
		Produits exceptionnels	5 956 €
Frais de structure	-19 663 €		
riais de structure	-19 003 €	FCTVA (15,482%)	-70 041 €
intérêts de la dette	-7 868 €	FCIVA (15,46270)	-70 041 €
	2 300 C	T.E.O.M.	361 119 €
Coût complet de la compétence déchets	392 866 €	Recettes totales de l'activité déchets	333 903 €
		Résultat net de l'activité déchets	-58 963 €
		Resultat Het de l'activité déchets	-20 203 £

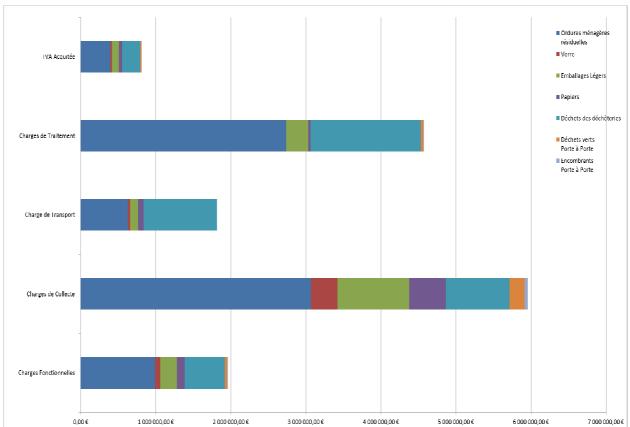
Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 288 k € pour l'année 2013. Le solde du compte d'exploitation est positif pour la troisième année consécutive, l'augmentation des charges est compensée par les recettes (teom et contrat éco-emballages).



2. La répartition des charges :

Collecte et traitement pour le total des 15,35 M€

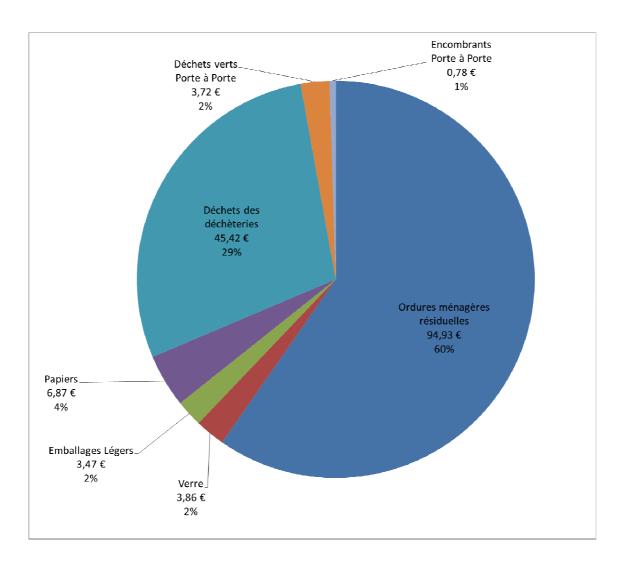






3. Les ratios

Répartition des coûts par type de déchets et par foyer fiscal :



Le cout net TTC aidé par foyer fiscal est de 157,91 euros.





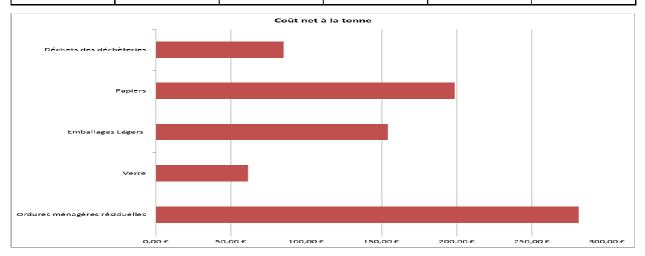
B – Les coûts moyens à la tonne : € TTC (bruts et nets)

Coûts bruts : € TTC

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages Légers	Papiers	Déchets des déchèteries
Charges fonctionnelles	992 170,75 €	67 454,42 €	223 909,58 €	101 721,52 €	531 459,74 €
Cout Brut des Charges fonctionnelles à la tonne	38,33 €	13,99 €	129,71 €	38,34 €	12,96 €
Cout brut collecte	3 003 243,71 €	353 030,00 €	955 710,75 €	486 940,97 €	826 819,29 €
Cout Brut de la Collecte à la tonne	116,02 €	73,22 €	553,62 €	183,56 €	20,17 €
Cout brut Trpt Traitement	3 365 279,69 €	32 947,04 €	403 965,29 €	95 589,76 €	2 451 585,05 €
Cout Brut de Transport et Traitement à la tonne	130,00 €	6,83 €	234,01 €	36,03 €	59,80 €
TVA acquittée	393 592,71 €	23 314,99 €	93 319,92 €	38 884,53 €	242 641,16 €
Cout Brut de TVA acquittée à la tonne	15,20 €	4,84 €	54,06 €	14,66 €	5,92€
Cout brut	7 754 286,86 €	476 746,46 €	1 676 905,54 €	723 136,78 €	4 052 505,24 €
Cout brut à la tonne	299,55 €	98,88 €	971,40 €	272,59 €	98,85 €

Coûts nets : € TTC

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages Légers	Papiers	Déchets des déchèteries
Coût net à la tonne	280,98 €	61,36 €	153,98 €	198,44€	84,89 €





PERSPECTIVES 2014









Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

1- Etudes

- Régularisation des déchèteries par rapport à la nouvelle classification des ICPE;
- ISDND de Kéraline :
 - Etude pour la réalisation d'un 2nd accès au centre de traitement ;
 - Dossier de régularisation administrative sur l'exploitation du site.

2- Développement et mise en œuvre de services à l'usager

- Campagnes de contrôle de la qualité du tri des emballages légers dans les collectifs, l'habitat individuel et auprès des professionnels;
- Redevance spéciale :
 - Après la mise en place depuis le 1^{er} avril 2013 pour un seuil d'assujettissement supérieur à 3 000 litres par semaine avec facturation au 1^{er} janvier 2014 :
 - Communication auprès des professionnels et développement du service pour les assujettis dont la production est comprise entre 1 080 et 3 000 litres par semaine;
 - Puçage des conteneurs des professionnels assujettis à la redevance spéciale
- Déploiement de la collecte des cartons en apport volontaire
- Déploiement du tri sélectif des déchets sur les marchés forains

3- Marchés de prestation de service, travaux et acquisition

- Renouvellement des marchés de prestation de services, de fourniture et de maîtrise d'oeuvre :
 - Traitement et valorisation des déchets végétaux ;
 - Gerbage des déchets végétaux de la déchetterie de Piriac-sur-Mer;
 - Collecte des Point d'apport volontaire de 9 communes ;
 - Collecte des déchets des restaurants de la plage de la Ville de la Baule ;
 - Transport des emballages et des journaux magazines issus de la collecte sélective
 - Maîtrise d'œuvre pour l'implantation sur le territoire de Cap Atlantique, de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers
 - Fourniture de conteneurs enterrés ;
 - Location du compacteur pour le l'ISDND de Kéraline ;
- Elaboration de nouveaux marchés :
 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un casier de stockage de déchets à l'ISDND de Kéraline
 - Communication et signalétique des points d'apports volontaire, des déchèteries...

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets





4- Travaux

- Station de transfert, Guérande : Achèvement des travaux de réhabilitation fonctionnelle de la station, avec construction de 2 bâtiments pour une modernisation du site ;
- ISDND de Kéraline, Herbignac : fin d'exploitation du casier 3-2 et ouverture du casier 3-3 ;
- Réseau de points d'apport volontaire : poursuite du développement du parc en semi enterrés et enterrés complets.





ANNEXES





SOMMAIRE

Lexique

Liste des cartes :

- Carte 1. Carte de localisation des déchèteries, des centres de transfert et de traitement des déchets sur le territoire CAP Atlantique
- Carte 2: Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM Basse saison Année 2013
- Carte 3: Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM Haute saison Année 2013
- Carte 4 : Modalités et fréquence de collecte des encombrants Année 2012
- Carte 5. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire Année 2013
- Carte 6. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune Année 2013
- Carte 7. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune Année 2013
- Carte 8. Filière des OM Année 2013
- Carte 9. Filière des encombrants et tout-venant Année 2013
- Carte 10. Filière des EL Année 2013
- Carte 11. Filière des JM Année 2013



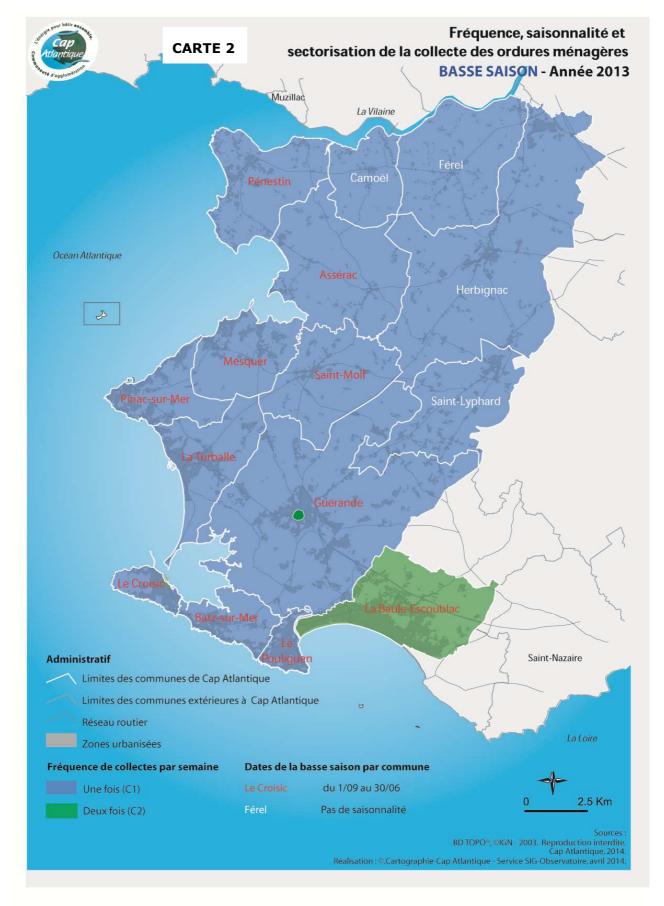
Lexique

AV	Collecte par Apport Volontaire: mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchetteries, etc.
Collecte sélective	Collecte de certains flux de déchets (ex: les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
Compost	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et légumes)
Déchetterie	Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
D3E	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio et de hi-fi)
DIB	Déchets Industriels Banals: déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
DDM	Déchets Dangereux des Ménages: ensembles des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides)
DV	déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport)
Encombrants	Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
EL	Emballages Légers: emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteilles d'huile, d'eau, jus de fruits ,soda), emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, bidons alus, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages)
ICPE	Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières,
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux: installation conçue pour le stockage de déchets ultimes. Il s'agit d'une installation classée pour le protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.
JM	Journaux, prospectus, magazines, papiers.
Lixiviats	Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets
OM	Ordures Ménagères: déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés Collecte Porte-A-Porte: mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un
PAP	groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte à porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.
PDEDMA	Les Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constituent un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'imposent aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leurs organisations actuelles qui doivent être compatibles ou rendues compatibles dans un délai de trois ans à compter de leur publication. Ces plans donnent des orientations générales sur l'élimination des déchets dans les départements et fixent des objectifs en matière de valorisation à échéances de 5 et 10 ans. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés concernent les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.
PET	Polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec l'acide térephtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.
PEHD	Le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).
PTAC	Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchetterie
TV	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lesquel aucune filière locale de valorisation n'existe
июм	Une Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) désigne les centres d'incinération spécifiques et réservés aux déchets ménagers et assimilés.
VP	Veille propreté: collecte des dépôts sauvages des apports volontaires
DASRI	Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux désigne les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.
REP	Imprimés Non Sollicités: imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces. La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Economique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet d'inciter à plus de prévention.

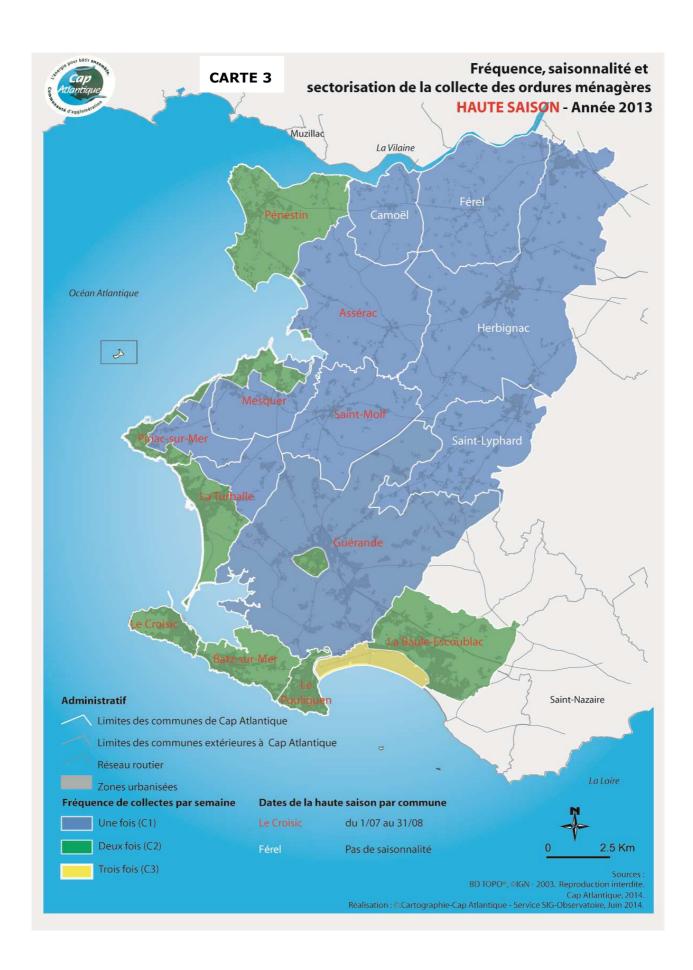








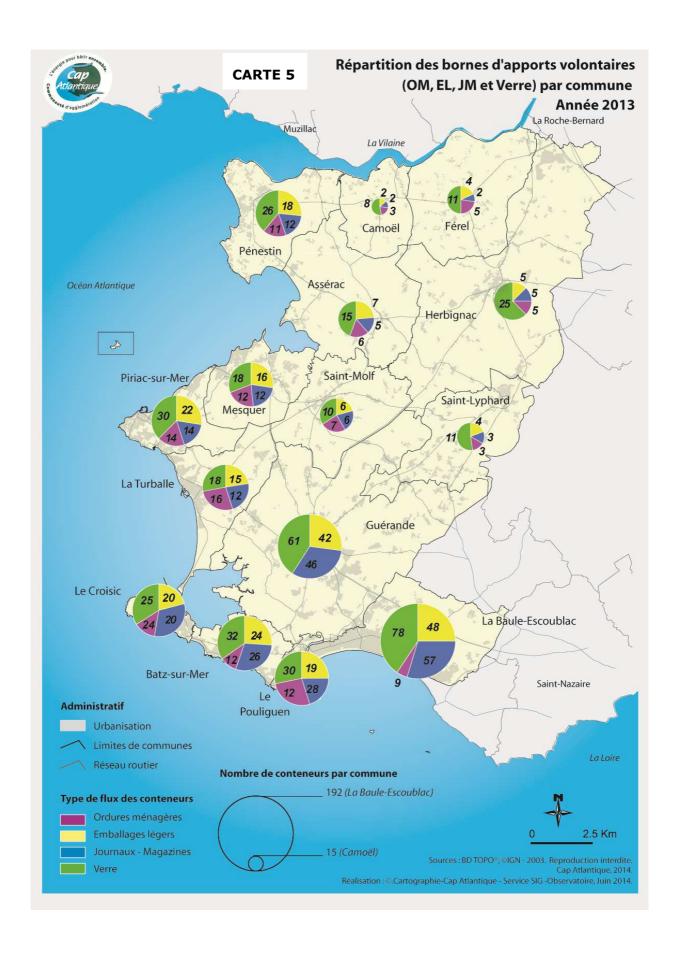




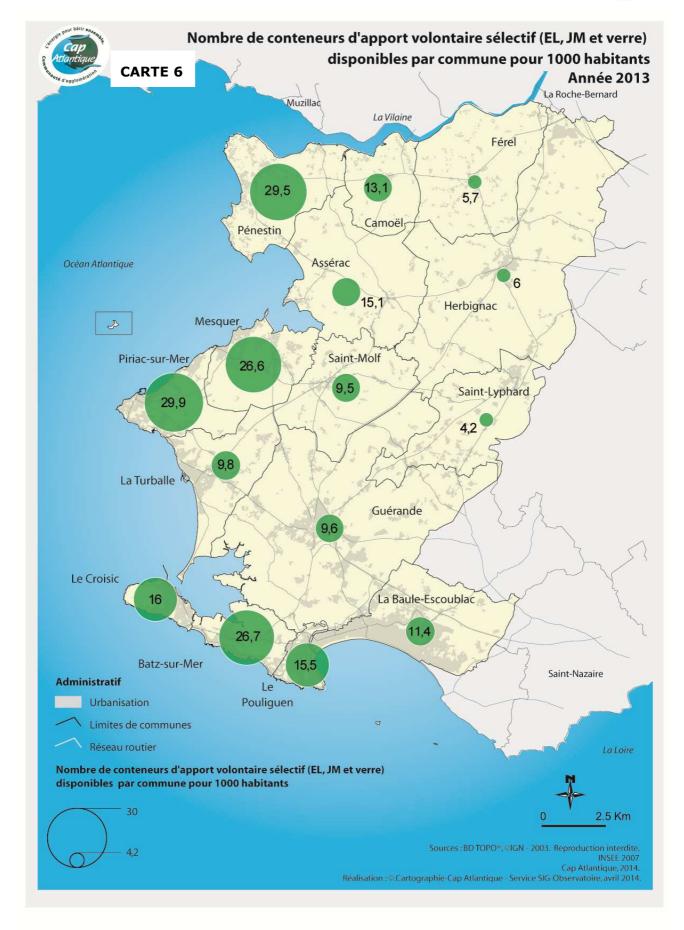




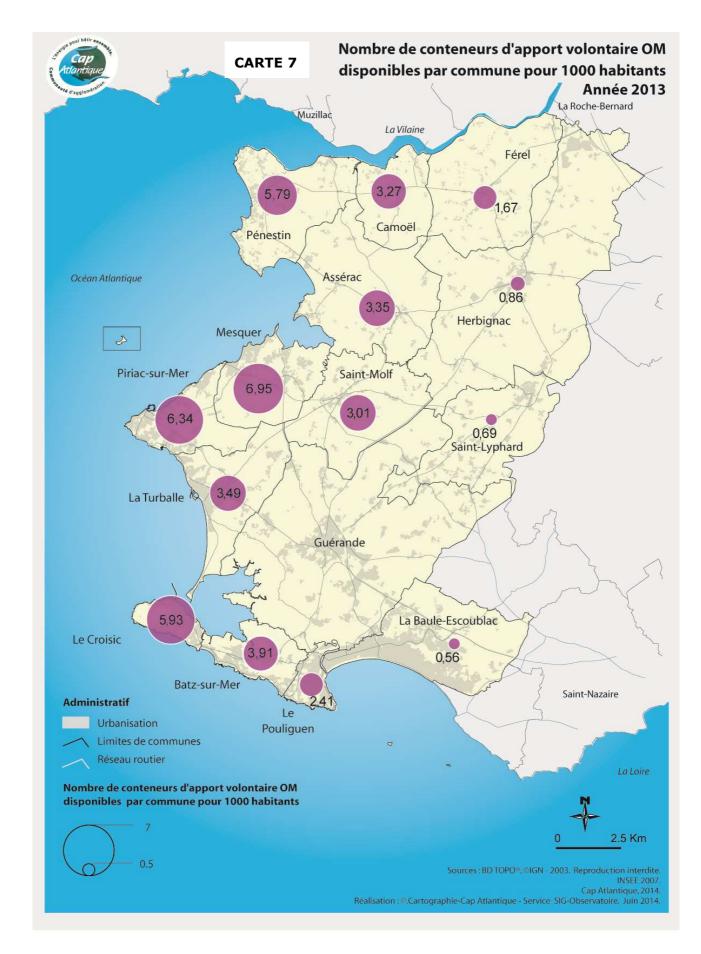






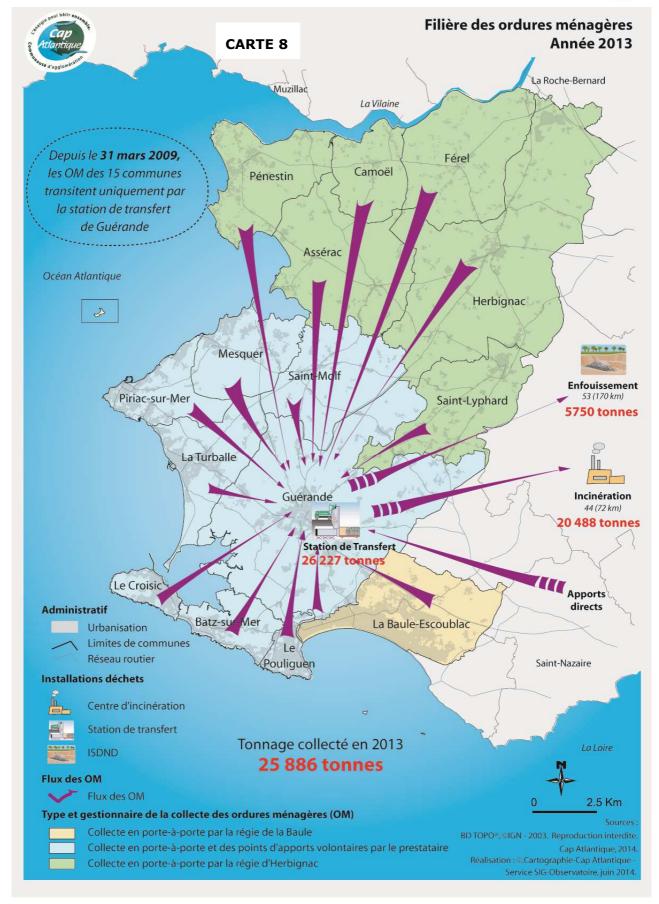














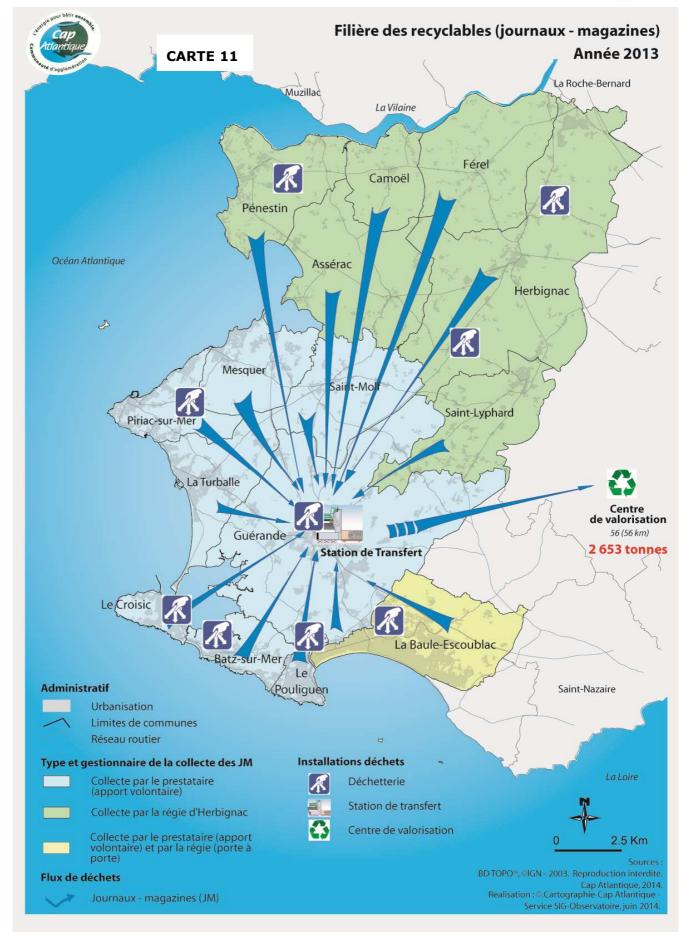














LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.

Délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2012 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchèterie et au centre d'enfouissement technique, des redevances, des ventes de compost

Délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2013 sur la gratuité des dépôts de recyclables en déchèterie au 1er avril 2013

Annexe 2.

Fréquentation des déchèteries de CAP Atlantique

Annexe 3.

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2009 à 2013

Annexe 4.

Liste des marchés liés à l'activité déchets





ANNEXE 1

Délibération du Conseil Communautaire de décembre 2012 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchèterie au 1^{er} janvier 2013

Délibération du Conseil Communautaire d'avril 2013 sur la gratuité des dépôts de recyclables en déchèterie au 1^{er} avril 2013

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



d'agglomer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

12.146 CC - DECHETS - TARIFS AU IER JANVIER 2013 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

SERVICE DES ASSEMBLEES

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le treize décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Pierre LAIRY est désigné Secrétaire de Séance,

MEMBRES PRESENTS:

Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président

Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente

Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président

Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président

Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule

Mesque

Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule

Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule, ayant reçu pouvoir de Roger PARENT Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule, oyuni reçu pouvoir de Michel GARNIER

Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande

Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard Katherine REGNAULT, Déléguée titulaire de Pénestin Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac

Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX

Communauté d'Agglomération de la Presqu'ile de Guérande-Atlantique 3 avenue des Noëlles • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX • Tél, 02 51 75 06 80 • Fax 02 51 75 06 89 E.mail:accueil@cap-atlantique.fr • www.cap-atlantique.fr



Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, avant recu pouvoir de Féronique CARDINE Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël Jacques ADELINE, Délégué titulaire de Férel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente, Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente ayant danné pouvoir à Marie-Catherine

Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Claudine SAMSON Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule, avant donné pouvoir à Jean-Pierre LAIRY Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule Stéphanie PHAN THANH, Déléguée titulaire de Guérande François HUREL, Délégué titulaire de Guérande Danièle ESTAY, Déléguée titulaire de Guérande Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU Guy LEGAL, Délégué titulaire d'Assérac Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique Stéphanie BOYER-LECHAT, Responsable du Service Communication de CAP Atlantique

Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier Principal, Receveur de CAP Atlantique

La presse

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

cusé de réception en préfecture 4-244400610-20121213-10 12146CC-DE

qu'le 20/12/201046 CC - DECHETS - TARIFS AU 188 JANVIER 2013 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

> Monsieur le Président rappelle qu'il existe un tarif d'accueil des déchets dans les neuf déchetteries du territoire, pour les professionnels et prestataires de service (rémunérés par CESU), qui est depuis plusieurs années rapproché progressivement du coût du service.

> VU l'avis favorable de la Commission des Finances Communautaires, réunie le 4 décembre 2012, il est proposé :

- d'appliquer des tarifs représentant le coût du service (application à compter de 2013 ou lissés sur plusieurs années suivant l'écart entre le coût réel et le coût facturé),
- √ de retenir le 1^{er} janvier 2013 comme date d'application du nouveau tarif,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- > ARRETE la nouvelle grille tarifaire ainsi que les tarifs à appliquer en 2013 tels que présentés dans le tableau ci-joint,
- > DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^α janvier 2013.

Pièce annexée à la délibération : - Tableau tarifaire

Pour Extrait Conforme, Le Président de CAP Atlantique

Adopté à l'unanimité

Affiché le : 1 9 DEC. 2012

DÉCHETS EN DÉCHETTERIES





COLIERS	1011	=	ğ.	101	COUT NET s	MET.	PROPERTY	Taxes
du Pouligues	8110	109	-	404	4/100	412	3	404
	8	,	1	i	Ä	2	1	1
modSD (pend	1691		100	Jara.		терес	NI.	OR SE

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



80411-04 13037CC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

13.037 CC - TARIFS DECHETS : GRATUITE DES DEPOTS DE RECYCLABLES EN

SERVICE DES ASSEMBLEES



L'AN DEUX MILLE TREIZE, le onze avril, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS:

Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président

Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président ayant reçu pouvoir de François HUREL Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Daniel LEMOINE

Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente, ayunt reçu pouvoir de Guy MORVAN Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président

Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente

Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président, ayunt reçu pouvoir de Juan-François

Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président

Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente

Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président

Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule, nyunt reçu pouvoir de Françoise HAUDEBOURG

Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule

Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule

Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule

Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule, ayant reçu pouvoir de Philippe GERVOT

Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule

Stéphanie PHAN THANH, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantol DEMY

Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Didier LEGUILLON

Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande Danièle ESTAY, Déléguée titulaire de Guérande Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard Katherine REGNAULT, Déléguée titulaire de Pénestin Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic

Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer

> Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique 3 avenue des Noëlles · BP 64 · 44503 LA BAULE CEDEX · Tél. 02 51 75 06 80 · Fax 02 51 75 06 89 E.mail: accueil@cap-atlantique.fr • www.cap-atlantique.fr



Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUN Guy LEGAL, Délégué titulaire d'Assérac Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël Jacques ADELINE, Délégué titulaire de Férel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président, ayunt donné pouvour à Pascal

Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Pierre SASTRE Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Claudine SAMSON Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Stéphonie PHAN THANH François HUREL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Christophe PRIOU Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayunt donné pouvoir à Marte-Annick DURAND Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERNARD Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard, ayant donné pouvoir à Chantal BRUERE René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ovent donné pouvoir à Philippe CLUZEAU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique Stéphanie BOYER-LECHAT, Responsable du Service Communication de CAP Atlantique Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique

Jean-Jacques LE GUYADER, Trésorier Principal, Receveur de CAP Atlantique

La presse

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

cusé de réception en préfecture 4-244400610-20130411-04_13037CC-DE cu le 23/04/2013

13.037 CC - TARIFS DECHETS; GRATUITE DES DEPOTS DE RECYCLABLES EN DECHETTERIES

Par délibération en date du 13 décembre 2012, CAP Atlantique a fixé les tarifs d'accueil des déchets en déchetteries pour les professionnels, applicables à compter du 1^{σ} janvier 2013.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers et afin d'inciter les professionnels à trier leurs déchets,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder la gratuité de l'apport des recyclables (cartons et verre) en déchetterie pour les professionnels.

VU l'avis favorable de la Commission Gestion des Services Urbains du 6 mars 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances Communautaires réunie le 19 mars 2013,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de rendre gratuit l'accueil des déchets recyclables (carton et verre) des professionnels en déchetterie à compter du 1^α avril 2013.

> Pour Extrait Conforme, Le Président de CAP Atlantique

Adopté à l'unanimité

Affiché le : 1 8 AVR. 2013





ANNEXE 2

Fréquentation des déchèteries de CAP Atlantique





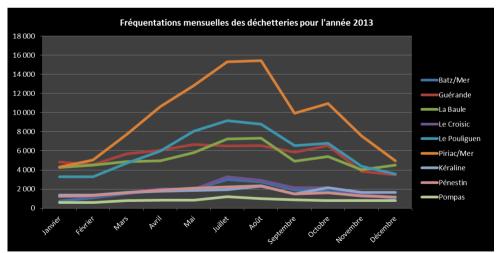
Tableau de fréquentation des déchèteries de CAP Atlantique en 2013 :

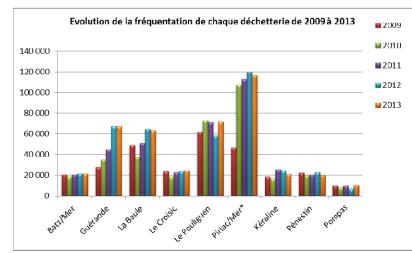
	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 12/13
Batz/Mer	20 581	18 327	20 550	21 456	21 141	-1,5%
Guérande	27 854	35 063	44 567	67 022	67 166	0,2%
La Baule	48 450	37 340	50 976	64 560	63 464	-1,7%
Le Croisic	23 240	18 530	22 409	23 384	24 279	3,8%
Le Pouliguen	61 847	72 970	71 166	57 987	71 478	23,3%
Piriac/Mer*	46 338	107 062	112 654	119 901	116 770	-2,6%
Kéraline	18 193	16 801	24 990	24 404	21 072	-13,7%
Pénestin	22 311	19 604	20 586	22 388	19 950	-10,9%
Pompas	9 960	7 996	9 975	6 654	10 266	54,3%
•	278 774	333 693	377 873	407 756	415 586	1,9%

Travaux de réhabilitation de Pompas en 2012

La fréquentation inclut tous les apporteurs (particuliers, artisans, services techniques des communes). Toutes ces données sont dépendantes de la rigueur du contrôle des entrées et doivent être utilisées avec précaution.

Evolution de la fréquentation mensuelle des déchèteries en 2013 par commune :





^{*} Piriac-sur-Mer: système de comptage au sol en panne de juin à mi-novembre 2009



ANNEXE 3

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2009 à 2013



Population utilisée pour élaborer les ratios du rapport annuel 2013 (parties technique et financière) nommée « **population INSEE 2010** »

C'est-à-dire la population selon le dernier recensement INSEE 2010 selon la commune.

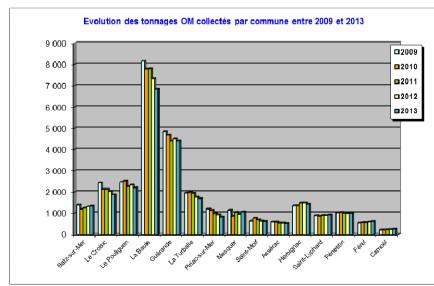
	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2010
Assérac	1 381	1 789
Batz-sur-Mer	3 193	3 071
Baule (La)	16 416	16 040
Camoël	666	918
Croisic (Le)	4 325	4 050
Férel	2 094	2 996
Guérande	14 296	15 534
Herbignac	4 449	5 817
Mesquer	1 493	1 727
Pénestin	1 556	1 900
Piriac-sur-Mer	1 927	2 209
Pouliguen (Le)	5 386	4 979
Saint-Lyphard	3 261	4 326
Saint-Molf	1 773	2 324
Turballe (La)	4 102	4 582
TOTAL	66 318	72 262

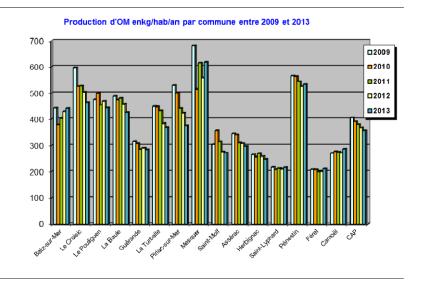
*Source: INSEE - Enquêtes de recensement



	Tonnages OM					
	2009	2010	2011	2012	2013	
Batz-sur-Mer	1 406,990	1 190,402	1 244,832	1 319,548	1 357,852	
Le Croisic	2 443,220	2 138,976	2 140,244	2 042,364	1 877,784	
Le Pouliguen	2 469,890	2 536,238	2 257,025	2 333,716	2 212,419	
La Baule	8 160,710	7 794,592	7 803,191	7 339,090	6 840,282	
Guérande	4 849,348	4 687,437	4 408,475	4 510,845	4 414,196	
La Turballe	1 967,350	1 988,436	1 955,156	1 759,534	1 695,114	
Piriac-sur-Mer	1 201,530	1 139,661	992,833	937,063	832,343	
Mesquer	1 142,680	872,343	1 051,092	964,224	1 066,934	
Saint-Molf	640,420	776,380	709,377	640,960	630,122	
Assérac	600,383	598,158	550,852	550,897	531,531	
Herbignac	1 369,744	1 371,011	1 501,735	1 500,617	1 444,483	
Saint-Lyphard	894,776	872,392	905,720	907,735	934,792	
Pénestin	1 026,301	1 043,051	1 014,586	997,032	1 011,944	
Férel	553,828	574,474	574,334	599,349	631,676	
Camoël	222,294	229,931	242,044	249,221	263,054	
	28 949,465	27 813,482	27 351,495	26 652,196	25 744,526	

	Ratio Kg/hab/an d'OM					
	2009	2010	2011	2012	2013	
Batz-sur-Mer	443	380	403	430	442	
Le Croisic	596	525	527	504	464	
Le Pouliguen	475	498	453	469	444	
La Baule	488	474	481	458	426	
Guérande	316	308	285	290	284	
La Turballe	449	447	433	384	370	
Piriac-sur-Mer	529	500	442	424	377	
Mesquer	680	515	615	558	618	
Saint-Molf	304	356	315	276	271	
Assérac	345	340	311	308	297	
Herbignac	264	257	269	258	248	
Saint-Lyphard	217	208	212	210	216	
Pénestin	566	564	543	525	533	
Férel	209	207	199	200	211	
Camoël	270	277	275	271	287	
CAP	406	390	381	369	356	



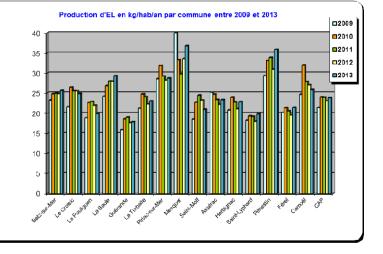


	Tonnages EL					
	2009	2010	2011	2012	2013	
Batz-sur-Mer	74,03	77,79	77,10	76,362	78,917	
Le Croisic	88,51	108,03	104,09	103,383	100,772	
Le Pouliguen	98,02	115,18	113,89	109,396	99,018	
La Baule	405,03	450,75	454,06	448,089	471,211	
Guérande	243,45	282,87	293,66	275,369	278,225	
La Turballe	93,24	110,20	108,92	102,183	105,785	
Piriac-sur-Mer	64,93	72,55	65,66	62,375	63,468	
Mesquer	67,17	56,43	51,02	58,060	63,538	
Saint-Molf	38,95	49,48	55,14	54,103	48,802	
Assérac	43,897	43,45	41,545	39,696	41,866	
Herbignac	107,988	128,30	126,962	122,956	132,668	
Saint-Lyphard	75,366	81,32	81,998	77,923	85,730	
Pénestin	53,300	61,30	63,252	58,912	68,252	
Férel	53,601	59,18	59,466	58,576	64,279	
Camoël	20,348	26,54	24,577	24,894	23,747	
	1 527.828	1723.36	1 721.335	1 672.277	1 726,277	

Evolution des tonnages EL collectés par commune entre 2009 et 2013
500
450
400 2011
350 - 2012
300
250
200
150
50 Jamil
Secretarists of Conference in grant in grant in the conference of



		Ra	tio Kg/hab/an d	'EL	
	2009	2010	2011	2012	2013
Batz-sur-Mer	23	25	25	25	26
Le Croisic	22	27	26	26	25
Le Pouliguen	19	23	23	22	20
La Baule	24	27	28	28	29
Guérande	16	19	19	18	18
La Turballe	21	25	24	22	23
Piriac-sur-Mer	29	32	29	28	29
Mesquer	40	33	30	34	37
Saint-Molf	19	23	25	23	21
Assérac	25	25	23	22	23
Herbignac	21	24	23	21	23
Saint-Lyphard	18	19	19	18	20
Pénestin	29	33	34	31	36
Férel	20	21	21	20	21
Camoël	25	32	28	27	26
CAP	21	24	24	23	24

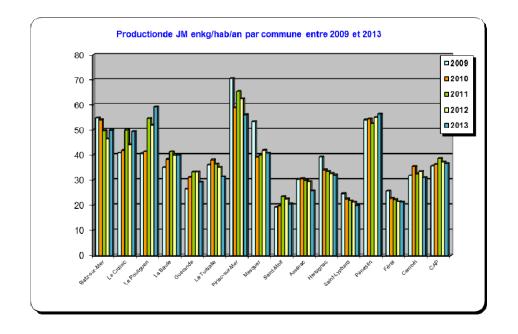


·	Tonnages JM						
•	2009	2010	2011	2012	2013		
Batz-sur-Mer	173,930	169,378	153,405	143,009	153,405		
Le Croisic	167,480	170,951	200,255	179,276	200,255		
Le Pouliguen	211,330	211,299	295,224	259,366	295,224		
La Baule	585,690	643,194	643,002	642,031	643,002		
Guérande	407,990	474,477	455,395	518,642	455,395		
La Turballe	158,460	169,836	144,333	161,060	144,333		
Piriac-sur-Mer	160,600	134,186	124,269	138,034	124,269		
Mesquer	89,850	66,489	70,380	72,589	70,380		
Saint-Molf	40,550	43,156	47,716	52,666	47,716		
Assérac	52,913	53,811	46,170	52,848	46,170		
Herbignac	203,830	182,510	187,145	190,808	187,145		
Saint-Lyphard	101,984	95,279	86,155	91,874	86,155		
Pénestin	98,040	100,561	107,282	104,524	107,282		
Férel	68,329	63,310	63,652	64,515	63,652		
Camoël	26,274	29,508	28,439	30,868	28,439		
	2 547,250	2607,944	2 777,515	2 702,110	2 652,821		

600 -			□2009 □2010 □2011 □2012
400 -	<u> </u>		■2013
200 -			



	Ratio Kg/hab/an de JM						
	2009	2010	2011	2012	2013		
Batz-sur-Mer	55	54	50	47	50		
Le Croisic	41	42	50	44	49		
Le Pouliguen	41	42	55	52	59		
La Baule	35	38	42	40	40		
Guérande	27	31	33	33	29		
La Turballe	36	38	37	35	32		
Piriac-sur-Mer	71	59	65	62	56		
Mesquer	53	39	40	42	41		
Saint-Molf	19	20	24	23	21		
Assérac	30	31	30	30	26		
Herbignac	39	34	34	33	32		
Saint-Lyphard	25	23	22	21	20		
Pénestin	54	54	53	55	56		
Férel	26	23	22	22	21		
Camoël	32	36	33	34	31		
CAP	36	36	39	37	37		

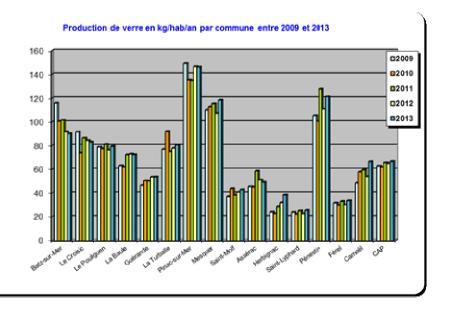


. [Tonnages Verre					
,	2008	2009	2011	2012	2013	
Batz-sur-Mer	325,660	367,960	313,740	281,584	277,005	
Le Croisic	335,380	375,320	351,451	341,833	336,752	
Le Pouliguen	370,430	410,070	403,944	380,362	395,613	
La Baule	1 041,820	1054,930	1 177,846	1 173,272	1 165,591	
Guérande	747,520	714,400	776,925	832,604	834,622	
La Turballe	349,610	337,210	339,376	356,785	369,111	
Piriac-sur-Mer	332,910	339,290	303,204	324,077	323,316	
Mesquer	205,820	184,740	197,454	185,139	204,469	
Saint-Molf	87,860	78,050	86,183	95,008	99,771	
Assérac	92,318	79,280	103,906	91,599	88,036	
Herbignac	137,486	125,260	159,242	186,740	223,569	
Saint-Lyphard	110,534	99,140	107,254	98,137	110,594	
Pénestin	184,821	190,840	238,398	210,711	230,609	
Férel	88,976	84,670	95,849	90,169	101,336	
Camoël	41,642	39,940	52,474	49,622	61,139	
	4 452,786	4481,100	4 707,247	4 697,642	4 821,532	

Evolution des tonnages verres collectés entre 2009 et 2013	
1 200	
1 000	□2008
	■2009 ■2011
800	= 2012
600	■2013
400 - Ara (1/10)	
200 - 1	
Care the total and the contract of the contrac	Carroll
Chapt. 1s. Telso. r. Ca. 1s. Hiller. E. Ca. L. Her Miller. E.	•



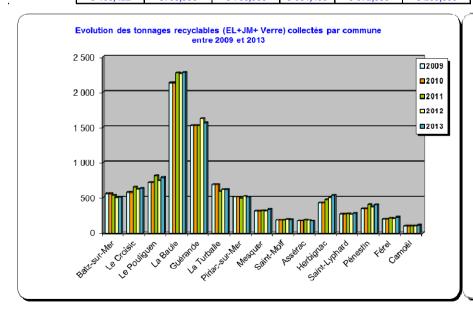
	Ratio Kg/hab/an de verre						
	2009	2010	2011	2012	2013		
Batz-sur-Mer	116	101	102	92	90		
Le Croisic	92	74	86	84	83		
Le Pouliguen	79	77	81	76	79		
La Baule	63	62	73	73	73		
Guérande	47	50	50	54	54		
La Turballe	77	92	75	78	81		
Piriac-sur-Mer	149	135	135	147	146		
Mesquer	110	113	115	107	118		
Saint-Molf	37	44	38	41	43		
Assérac	46	45	59	51	49		
Herbignac	24	23	29	32	38		
Saint-Lyphard	24	22	25	23	26		
Pénestin	105	101	128	111	121		
Férel	32	30	33	30	34		
Camoël	48	58	60	54	67		
CAP	63	62	66	65	67		

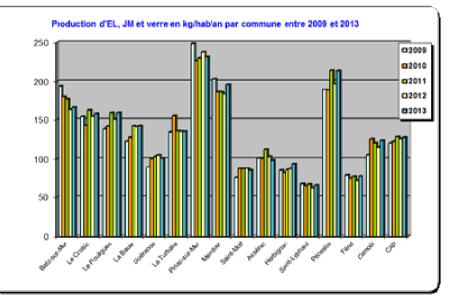


	Tonnages EL, JM et Verre							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Batz-sur-Mer	563,450	562,105	562,105	544,247	500,955	509,327		
Le Croisic	580,060	580,719	580,719	655,794	624,492	637,778		
Le Pouliguen	697,800	720,681	720,681	813,054	749,124	789,855		
La Baule	2 018,450	2132,793	2 132,793	2 274,905	2 263,392	2 279,804		
Guérande	1 446,000	1526,110	1 526,110	1 525,982	1 626,615	1 568,241		
La Turballe	628,680	689,390	689,390	592,634	620,029	619,229		
Piriac-sur-Mer	548,800	515,468	515,468	493,130	524,486	511,053		
Mesquer	361,070	314,140	314,140	318,849	315,788	338,387		
Saint-Molf	170,420	188,281	188,281	189,043	201,776	196,288		
Assérac	166,815	176,735	176,735	191,621	184,143	176,073		
Herbignac	409,006	432,919	432,919	473,349	500,504	543,381		
Saint-Lyphard	217,344	270,761	270,761	275,407	267,934	282,479		
Pénestin	334,211	347,814	347,814	408,932	374,147	406,143		
Férel	187,712	204,888	204,888	218,967	213,261	229,267		
Camoël	76,604	104,130	104,130	105,490	105,384	113,326		
	8 406,422	8766,936	8 766,936	9 081,403	9 072,030	9 200,630		



		Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre						
	2009	2010	2011	2012	2013			
Batz-sur-Mer	194	179	176	163	166			
Le Croisic	154	143	162	154	157			
Le Pouliguen	138	142	159	150	159			
La Baule	122	127	142	141	142			
Guérande	89	100	103	105	101			
La Turballe	134	155	136	135	135			
Piriac-sur-Mer	248	226	230	237	231			
Mesquer	203	185	185	183	196			
Saint-Molf	75	86	86	87	84			
Assérac	101	101	112	103	98			
Herbignac	84	81	85	86	93			
Saint-Lyphard	67	64	66	62	65			
Pénestin	189	188	214	197	214			
Férel	78	74	76	71	77			
Camoël	105	125	120	115	123			
CAP	120	122	128	126	127			

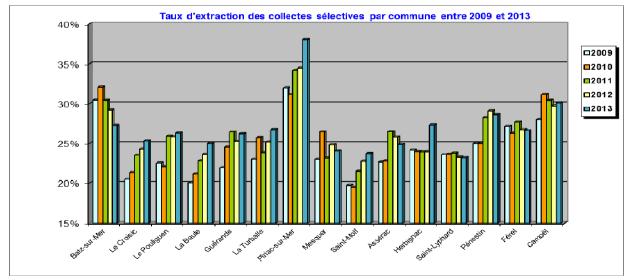








`	Taux d'extraction des CS sur les OM						
,	2009	2010	2011	2012	2013		
Batz-sur-Mer	30,45%	32,07%	30,43%	29,20%	27,28%		
Le Croisic	20,53%	21,35%	23,54%	24,31%	25,35%		
Le Pouliguen	22,56%	22,13%	25,91%	25,84%	26,31%		
La Baule	20,04%	21,19%	22,81%	23,66%	25,00%		
Guérande	21,98%	24,56%	26,46%	25,28%	26,21%		
La Turballe	23,04%	25,74%	23,88%	25,20%	26,76%		
Piriac-sur-Mer	31,98%	31,14%	34,19%	34,48%	38,04%		
Mesquer	23,02%	26,48%	23,17%	24,85%	24,08%		
Saint-Molf	19,74%	19,52%	21,51%	22,78%	23,75%		
Assérac	22,68%	22,81%	26,50%	25,81%	24,88%		
Herbignac	24,19%	24,00%	23,98%	23,98%	27,33%		
Saint-Lyphard	23,61%	23,69%	23,80%	23,28%	23,21%		
Pénestin	25,00%	25,01%	28,27%	29,09%	28,64%		
Férel	27,17%	26,29%	27,69%	26,76%	26,63%		
Camoël	28,03%	31,17%	30,43%	29,74%	30,11%		
				CAP Atlantique	26,33%		





ANNEXE 4

Liste des marchés liés à l'activité déchets



N° du marché	Titulaire du marché	Objet du marché	MONT ANT	Imputation Budgétaire	Durée
2008.03 AOO	GRANDJOUAN SACO	Collecte O.M + E.L en P.A.P : communes de Le Pouliguen Batz, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac, Mes quer, St-Molf	7 878 320,74 €	compte 611	du 01/01/2009 au 31/12/2015 TF = 5 ans TC = 2 x 1 an
2008.31 MPA	TERRE-NET	Location Full Service Optimal d'un compacteur CATERPILLAR 816 F	245 778,00 €	compte 611	du 17/04/2009 au 16/04/2014 TF = 5 ans
09S0001 AOO	GRANDJOUAN / SECHE	Transport et élimination des déchets ménagers et assimilés non valorisables	20 296 343,20 €	compte 611	du 01/01/2010 au 31/12/2015 TF = 4 ans TC = 2 x1 an
0980034	GRANDJOUAN SACO	Collecte des PAV (OM, JM, EL, Verre) sur les communes de Batz, Guérande, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac, Mesquer et St-Molf	2 582 074,52 €	compte 611	du 01/03/2010 au 28/02/2019 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
09S0036	SDMTP	Location pelle sur chenilles	125 981,86 €	compte 611	du 16/03/2010 au 16/03/2019 TF = 5 ans
10S0007	TEMACO	Conteneurs enterrés des PAV	293 020 € mini	compte 21578	du 13/09/2010 au 12/09/201 TF = 4 ans
10S0017	GRANDJOUAN SACO	Exploitation de la station de transfert des déchets à Guérande	1 669 300,13 €	compte 611	du 01/01/2011 au 31/12/201 TF = 3 ans TC = 2 x1 an
MPA 110003	SAUR	Collecte déchets restaurants de plage ville de La Baule	186 916,80 €	compte 611	du 06/06/2011 au 05/06/201 TF = 1 an TC = 2 x 1 an
	COVED	LOT 1 : Exploitation déchetteries de Guérande, La Baule, Batz et le Croisic Gestion bas de quai déchetterie de Piriac	4 757 522,50 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/201 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
1100015	TRIADIS	LOT 2 : Collecte et traitement déchets dangereux des ménages déchetteries de Piriac, Pénestin et Herbignac	592 498,55 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/201 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
	CHARIER DV	LOT 3 : Exploitation des bas de quai des filières non imposées	3 879 333,15 €	compte 611	du 01/11/2011 au 31/10/201 TF = 3 ans TC = 2 x1 an
MPA 1100023	QUADRIA	Fourniture de composteurs	215 280 € maxi	compte 2188	du 20/07/2011 au 19/07/201 TF = 2 ans
MPA 110028	TEMACO	Fourniture de conteneurs aériens	227 240 € maxi	compte 21578	du 10/11/2011 au 09/11/201 TF = 4 ans
MPA110036	MABO	Gerbage déchets verts	36 925,50 €	compte 611	du 01/01/2012 au 31/12/201 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110038	GRANDJOUAN SACO	Collecte des encombrants	137 886,89 €	compte 611	du 01/01/2012 au 31/12/201 TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 120031	AGPS	Surveillance de 4 déchetteries	161 084,55 €	compte 6282	du 18/10/2012 au 17/10/201 TF =1 an TC = 2 x 1 an
12048	TAPIERO	Fourniture de sacs végétaux	30 000 € HT mini annuel	compte 6068	du 19/04/2013 au 18/04/201 TF = 1 an Tacite Reconduction = 3 x 1
13001 AOO	SITA	Tri + Conditionnement des E.L.	1 585 780 € HT	compte 611	du 01/07/2013 au 30/06/201 TF = 3 ans TC = 2 x1 an
AOO		Transport des E.L. + J.M.	176 202,60 € HT		du 01/07/2013 au 31/12/201 TF = 18 mois
13003	OVIVE co-traitant MOBIPUR	Traitement des lixiviats du CET de Keraline	38 033,33 € HT	compte 611	du 02/05/2013 au 30/11/201 du 02/05/2014 au 30/11/201
13004	HYPER U	Lot 1 / Herbignac : Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	du 01/08/2013 au 30/07/201 + tacite reconduction 3 x 1 a
10004	LECLERC	Lots 2 / Guérande : Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	du 01/08/2013 au 30/07/201 + tacite reconduction 3 x 1 a
13006	TERRALYS	Lot 1 / EPANDAGE : Transport et valorisation des Algues Vertes	458 800 € HT	compte 611 service 4400	du 07/06/2013 au 06/12/201
13000	SAUR	Lot 2 / EXPORTATION : Transport et valorisation des Algues Vertes	67 500 € HT	f1 000	+ reconduction en 2014 : 1 x 6 mois
13012	CONTENUR	Fourniture de bacs pour la collecte PàP des déchets ménagers	60 K€ HT mini 190 K€ HT maxi	compte 2188	7 mois du 06/07/2013 au 06/01/201
130021 MPA	E.M.P.	Conteneurs semi-enterrés des PAV	180 000 € HT maxi	compte 21578	3 ans ferme à compter not 1er B.Cde
130027 AOO	DUFEU	Traitement + Valorisation Déchets Végétaux	2 033 333 € HT	compte 611	01/01/2014 au 31/01/2019 TF = 3 ans TC = 2 X1 an
130037 AOO	P.T.L.	Sacs pour collecte des déchets ménagers	pas de mini pas de maxi	compte 6068	14/01/2014 au 13/01/2018 TF = 1 an TC = 3 X1 an
14004 MPA	TERRE-NET	Location Compacteur	175 200 € HT	compte 611	du 17/04/2014 au 16/04/201 TF = 2 ans TC = 2 ans
MPA 14013	SAUR	Collecte déchets restaurants de plage ville de La Baule	138 185 € HT	compte 611	du 06/06/2014 au 05/02/201 TF = 16 mois TC = 16 mois

SERVICE DECHETS: MARCHES EN COURS